

Comité international
des Jeux de la Francophonie (CIJF)

IX^{es} JEUX
DE LA FRANCOPHONIE
2021

GUIDE DE
CANDIDATURE



GUIDE DE CANDIDATURE

DES IX^{es} JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2021

À L'INTENTION DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS
MEMBRES DE LA FRANCOPHONIE



**JEUX DE LA
FRANCOPHONIE**
JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

TABLE DES MATIÈRES

RAPPEL	4
PARTIE 1 :	
PROCESSUS DE DÉSIGNATION DE L'ÉTAT OU DU GOUVERNEMENT HÔTE	
DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2021	4
1. Présentation du processus de candidature	4
2. Les États et gouvernements pouvant déposer leurs candidatures	4
3. Versement du droit d'engagement	5
4. Échéances	5
5. Grille de notation de la 1 ^{re} étape de pré-sélection (2019)	6
6. Instructions relatives à la recevabilité et à la composition du dossier de candidature	8
PARTIE 2 :	
QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE À L'ORGANISATION	
DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2021	9
THÈME 1	
CONDITIONS GÉNÉRALES	9
Caractéristiques nationales et régionales	9
Conditions géographiques et météorologiques	10
Présentation générale du dossier	10
Dates proposées	10
Sécurité	11
THÈME 2	
MOTIVATION, VISION, EXPÉRIENCES ET HÉRITAGE DES JEUX	12
Motivations et visions	12
Expériences organisationnelles d'événements internationaux et héritage des Jeux	13
Vision « Après-Jeux » et gestion des legs	13
THÈME 3	
MOBILISATION PUBLIQUE ET PRIVÉE, DES MOUVEMENTS	
SPORTIF, CULTUREL ET JEUNESSE	14
Soutien des associations culturelles et sportives	14
Immigration et formalités douanières	15
Contexte juridique	15
THÈME 4	
PROGRAMMATION	16
Disciplines sportives	17
Disciplines culturelles	18
Activité en animation périphérique	20
Ateliers pour les artistes	20
Cérémonies	20

THÈME 5

INFRASTRUCTURES ET SITES, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	21
Infrastructures sportives et culturelles	21
Infrastructures pour les cérémonies d'ouverture, de clôture et Gala des lauréats	26
Hébergement des participants au Village des Jeux	28
Restauration des participants	29
Hébergement des invités et des médias	30
Couverture sanitaire et infrastructures médicales	31
Lutte contre le dopage	32
Village des partenaires des Jeux de la Francophonie	32

THÈME 6

TRANSPORT	33
Plan de transport	33
Transport aéroport et Village	33
Transport de groupe entre les sites	35
Flotte de véhicules (délégués [VIPs], officiels et jurys)	35

THÈME 7

TÉLÉCOMMUNICATIONS ET MÉDIAS	36
Capacité technologique numérique (internet, wifi)	36
Capacité technologique radiodiffusion en HD (audio et vidéo)	36

THÈME 8

BUDGET ET FINANCEMENT	38
Structure du budget	39
Soutien gouvernemental et engagements financiers	41
Partenaires des Jeux de la Francophonie	41
Gouvernance du CNJF	42

ANNEXES

.....	43
Liste des États et gouvernements invités aux Jeux de la Francophonie	43
Quelques lauréats des Jeux de la Francophonie	45
Avant-projet de cahier des charges des IX ^{es} Jeux de la Francophonie 2021 et ses annexes	47
Projet de cahier des charges Production TV des IX ^{es} Jeux de la Francophonie 2021	47

RAPPEL

La grande originalité des Jeux de la Francophonie est de réunir le sport et la culture dans le but de rassembler les jeunes autour des valeurs de la Francophonie. Ils se déroulent tous les quatre ans durant l'année post-olympique.

Les Jeux de la Francophonie ont été créés en 1987 à l'initiative du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie. À ce jour, sept (7) États ont accueilli les huit (8) éditions :

État	Ville	Année	Nombre de délégations	Nombre de participants (incluant les accompagnateurs)
Maroc	Casablanca et Rabat	1989	38	1700
France	Paris	1994	45	2700
Madagascar	Antananarivo	1997	30	2300
Canada	Ottawa et Hull	2001	51	2400
Niger	Niamey	2005	44	2500
Liban	Beyrouth	2009	40	2500
France	Nice	2013	54	3200
Côte d'Ivoire	Abidjan	2017	43	3500

Les Jeux de la Francophonie constituent le plus grand événement sportif et culturel de la Francophonie dédié à la jeunesse. Plus de 20 000 jeunes y ont déjà participé depuis leur création.

PARTIE 1

PROCESSUS DE DÉSIGNATION DE L'ÉTAT OU DU GOUVERNEMENT HÔTE DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2021

1. PRÉSENTATION DU PROCESSUS DE CANDIDATURE

Le processus de candidature menant à la désignation de l'État ou du gouvernement hôte des Jeux de la Francophonie est mené par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), conformément aux Statuts du CIJF et des Règles des Jeux de la Francophonie. Tout État ou gouvernement membre de plein droit de la Francophonie, à jour de ses contributions statutaires, peut être candidat. Si le candidat est également membre du Conseil d'orientation du CIJF, celui-ci ne pourra siéger lors des réunions portant sur la pré-sélection et la sélection de l'État ou gouvernement hôte des Jeux de 2021. Les États ou gouvernements associés et observateurs de la Francophonie ne peuvent être candidats.

Le processus sera mis en œuvre en deux (2) étapes au cours de l'année 2019.

2. LES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS POUVANT DÉPOSER LEURS CANDIDATURES

Cet appel à candidature pour les IX^{es} Jeux de la Francophonie de 2021 est réservé aux 54 États et gouvernements membres de plein droit de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

3. VERSEMENT DU DROIT D'ENGAGEMENT

À l'issue de la première étape de pré-sélection détaillée à la section 4, dans l'éventualité où plus de trois (3) candidatures sont déposées, seuls les trois (3) États et gouvernements pré-sélectionnés devront verser un droit d'engagement de cinq mille euros (5 000 €) à la Direction du CIJF pour la préparation, la planification et la gestion du processus de candidature de sélection des IX^{es} Jeux de la Francophonie. Quelle que soit l'issue des résultats, ce droit d'engagement ne sera pas remboursable.

4. ÉCHÉANCES

1^{re} étape - Pré-sélection des États ou gouvernements candidats :

- ✦ Évaluation technique des dossiers de candidature des États ou gouvernements par un comité d'experts désignés par la Direction du CIJF :
 - classement des dossiers et présentation des résultats au Conseil d'orientation du CIJF ;
 - un maximum de trois (3) États ou gouvernements seront retenus à l'issue de cette étape (la grille de notation est présentée à la section 5)

Désignation	Responsable	Échéances
1. Lancement de l'appel à candidature	Direction CIJF	1 ^{er} mars 2019
2. Clôture de l'appel à candidature	Direction CIJF	31 mai 2019
3. Pré-sélection des États et gouvernements candidats aux Jeux de 2021: évaluation des dossiers de candidature par un comité d'experts, classement des dossiers, présentation des résultats au Conseil d'orientation du CIJF	Conseil d'orientation du CIJF	Juin 2019

Tableau 1.1 – Calendrier relatif à la première étape de 2019 de pré-sélection du processus de candidature.

2^e étape - Désignation de l'État ou gouvernement hôte des IX^{es} Jeux de la Francophonie :

- ✦ versement du droit d'engagement de 5 000 € à la Direction du CIJF des trois (3) États ou gouvernements candidats présélectionnés (juin 2019) ;
- ✦ visite des sites et réévaluation technique des dossiers de candidatures retenus (juin 2019) ;
- ✦ audition des représentants des États ou gouvernements candidats par le Conseil d'orientation du CIJF (fin juin 2019) ;
- ✦ désignation de l'État ou gouvernement hôte des IX^{es} Jeux de la Francophonie par le Sommet de la Francophonie ou à défaut la CMF ou le CPF et recommandation du CIJF sur le choix de l'État ou gouvernement hôte (fin juin - début juillet 2019).

Les modalités de mise en œuvre de cette deuxième étape seront précisées par le CIJF auprès des États ou gouvernements candidats présélectionnés. Les tableaux 1.1 et 1.2 résument les principales échéances du processus de candidature.

Désignation	Responsable	Échéances
1. Dépôt d'un rapport d'experts sur la visite des sites et l'évaluation technique des trois candidatures présélectionnées à l'issue de la première étape du processus	Commission d'experts menée par le Directeur du CIJF	Juin 2019
2. Audition des représentants des trois candidats et recommandation sur le choix de l'État ou gouvernement hôte par le Conseil d'orientation du CIJF	Conseil d'orientation du CIJF	Fin juin 2019
3. Désignation de l'État ou gouvernement hôte des IX ^{es} Jeux de la Francophonie (CMF)	Conseil Permanent de la Francophonie (CPF)	Fin juin - juillet 2019

Tableau 1.2 – Calendrier relatif à la 2^e étape de désignation de l'État ou gouvernement hôte des IX^{es} Jeux de la Francophonie en 2019.

NB: un État ou gouvernement membre du Conseil d'orientation du CIJF qui se trouve être candidat à l'organisation des Jeux ne peut siéger lors des réunions du Conseil d'orientation du CIJF ou des instances décisionnelles de sélection.

5. GRILLE DE NOTATION DE LA 1^{re} ÉTAPE DE PRÉ-SÉLECTION (2019)

Cette première étape consiste à classer les meilleurs dossiers de candidature dans leur forme écrite, en fonction des critères d'appréciation énoncés sous chacun des thèmes du présent Guide, pour un total de 1000 points.

Pour cette première étape, le CIJF, avec l'appui d'un comité d'experts, évaluera les candidatures sur la base des réponses fournies et une note chiffrée sera attribuée à chacune des questions. Ces dernières n'ont pas toutes la même importance et toute question restée sans réponse sera considérée comme équivalente à zéro. Il est donc important de répondre à chacune d'entre elles.

Le tableau 1.3 présente le barème de notation par composantes organisationnelles et techniques du présent guide de candidature des IX^{es} Jeux de la Francophonie.

Rubrique	Notation
Thème 1 : Conditions générales	100
- Caractéristiques nationales et régionales	10
- Conditions géographiques et météorologiques	10
- Présentation générale du dossier (clarté et respect du cadre fourni)	20
- Dates proposées	10
- Sécurité	50
Thème 2 : Motivation, vision, expériences et héritage des Jeux	100
- Motivations et visions	25
- Expériences organisationnelles d'événements internationaux et héritage des Jeux	50
- Vision « Après-Jeux » et gestion des legs	25
Thème 3 : Mobilisation publique et privée, des mouvements sportif, culturel et jeunesse	100
- Soutien des associations culturelles et sportives	70
- Immigration et formalités douanières	20
- Contexte juridique	10
Thème 4 : Programmation	50
- Disciplines sportives	5
- Disciplines culturelles	5
- Activité en animation périphérique	15
- Ateliers pour les artistes	10
- Cérémonies	15
Thème 5 : Infrastructures et sites, hébergement et restauration	250
- Infrastructures sportives et culturelles	75
- Infrastructures pour les cérémonies d'ouverture, de clôture et Gala des Lauréats	25
- Hébergement des participants au Village des Jeux	40
- Restauration des participants	30
- Hébergement des invités et des médias	20
- Couverture sanitaire et infrastructures médicales	25
- Lutte contre le dopage	20
- Village des partenaires des Jeux de la Francophonie	15
Thème 6 : Transport	100
- Plan de transport	40
- Transport aéroport et Village	20
- Transport de groupe entre les sites	20
- Flotte de véhicules (délégués [VIPs], officiels et jurys)	20
Thème 7 : Télécommunications et médias	100
- Capacité technologique numérique (internet, wifi)	40
- Capacité technologique radiodiffusion en HD (audio et vidéo)	60
Thème 8 : Budget et financement	200
- Structure du budget	75
- Soutien gouvernemental et engagements financiers	90
- Partenaires des Jeux de la Francophonie	25
- Gouvernance CNJF	10
Total	1000

Tableau 1.3 – Barème de notation des composantes du dossier de candidature des IX^{es} Jeux de la Francophonie.

6. INSTRUCTIONS RELATIVES À LA RECEVABILITÉ ET À LA COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

6.1 Recevabilité du dossier

Le dossier de candidature doit tout d'abord satisfaire aux critères de recevabilité en intégrant obligatoirement les pièces suivantes pour être admissible au processus d'évaluation :

- ❖ une lettre de candidature à l'organisation des IX^{es} Jeux de la Francophonie, garantissant également le respect des Statuts du CIJF et Règles des Jeux de la Francophonie, signée par un ou plusieurs représentants des plus hautes autorités gouvernementales de l'État ou gouvernement candidat ;
- ❖ des lettres d'engagement, signées par les ministres en charge du Sport, de la Jeunesse et de la Culture, précisant leurs obligations respectives dans le cadre de l'organisation des IX^{es} Jeux ;
- ❖ une lettre d'engagements financiers à l'organisation des IX^{es} Jeux de la Francophonie, obtenus des plus hautes autorités gouvernementales ;
- ❖ Une lettre d'engagement sur les aspects de la communication signée par le ministre en charge de la Communication ;
- ❖ le projet de budget des Jeux 2021 équilibré en recettes et en dépenses comprenant : le budget opérationnel, le budget d'investissements et le budget sécurité (facultatif).

6.2 Composition du dossier

La présentation et la composition du dossier de candidature à l'organisation des IX^{es} Jeux de la Francophonie doivent :

- ❖ refléter avec précision le projet d'accueil des IX^{es} Jeux de la Francophonie proposé par l'État ou le gouvernement candidat ;
- ❖ comprendre toutes les réponses aux questions et aux éléments des tableaux demandés, respectant l'ordre de présentation des huit (8) thèmes illustrés à la partie 2 du présent document, afin de faciliter l'analyse des candidatures ;
- ❖ inclure tous les documents de garantie et de déclaration sollicités, ou préciser les raisons pour lesquelles il a été impossible de les fournir ;
- ❖ respecter les normes suivantes :
 - être présenté sur support papier de format A4 (210 x 297 mm) ;
 - et sous forme numérique sur CD-Rom ou clé USB : les documents transmis devront être lisibles aux formats de la suite Office 2010, 2013 ou 2017 (Word, Excel, PowerPoint) et/ou aux formats PDF ; le document numérique doit être mis en page en un seul document comprenant les pages de couverture et les pages intérieures ;
 - les réponses à chacune des questions se limitant à deux pages de texte.

Enfin, le dossier peut aussi être enrichi de tout plan, tableau, graphique et autre illustrations jugées de nature à le compléter. Des photos peuvent également être utilisées pour illustrer les sites.

Les modalités de dépôt du dossier de candidature sont les suivantes :

- ❖ le dossier doit obligatoirement être transmis par voie postale et réceptionné à l'OIF au plus tard le 31 mai 2019, sur support papier en dix (10) exemplaires et sur support numérique sur un (1) CD ROM ou sur une (1) clé USB ;
- ❖ aucun dossier de candidature ne sera accepté s'il est fourni uniquement sous forme électronique par courriel. Les dossiers reçus après la date d'échéance de réception fixée au 31 mai 2019 seront également refusés (le cachet de réception du Service courrier de l'OIF faisant foi).

Adresse postale d'envoi et de dépôt des dossiers de candidature :

Direction du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF)
Organisation internationale de la Francophonie
19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France)

PARTIE 2

QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE À L'ORGANISATION DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2021

En plus de décrire les dispositifs que le candidat prévoit de mettre en place pour l'accueil des Jeux de la Francophonie, le dossier de candidature doit refléter les orientations thématiques que la candidature attribuera aux Jeux 2021. Il doit préciser comment, à l'intérieur des thèmes retenus, le candidat souhaite souligner les valeurs de la Francophonie que sont le rapprochement des peuples et le partage de la langue française au service de la paix, de la coopération, de la solidarité, du développement durable et des droits de l'Homme et de l'Enfant.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Valeur numérique totale du thème : **100 points**

Ce chapitre a pour objet de fournir des informations générales concernant les caractéristiques nationales, les dates proposées pour la tenue des Jeux, ainsi que les conditions météorologiques.

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) :

- ✦ synchronisation de l'accueil des Jeux selon le contexte historique, politique et économique du candidat;
- ✦ conséquences des conditions géographiques et climatiques sur les athlètes, les artistes et leur performance;
- ✦ compatibilité des dates retenues avec les calendriers sportifs, culturels et scolaires;
- ✦ clarté et précision des informations contenues dans le dossier;
- ✦ comptabilité formelle du dossier avec les exigences fixées.

Caractéristiques nationales et régionales **10 points**

- 1 Résumez l'histoire de votre pays et de votre région durant ces vingt dernières années. Décrivez les systèmes politiques national et régional. **(2 points)**

- 2 Quelles sont les périodes d'élections nationales, régionales et locales d'ores et déjà prévisibles entre 2019 et 2022 ? **(2 points)**

- 3 Quelles sont les principales ressources économiques de votre pays et de votre région ? **(2 points)**

- 4 Quelles sont les principales caractéristiques géographiques, démographiques, politiques et sociales de votre pays (population, superficie, langue, religion, carte géographique...)? **(2 points)**

- 5 Quelles sont les politiques culturelles, sportives et de jeunesse mises en place par votre État ou gouvernement ? **(2 points)**

Conditions géographiques et météorologiques

10 points

- 6** Décrivez la situation géographique générale de la ville et de ses environs. (5 points)
- 7** Donnez l'altitude moyenne de la ville et celle, le cas échéant, de sites de compétition et de concours se trouvant à une altitude nettement différente. (2 points)
- 8** Fournissez, en identifiant la source, pour les cinq dernières années, la moyenne des relevés quotidiens des données, ci-dessous, ainsi que les extrêmes (minima et maxima) pour la période s'étendant de quinze jours avant l'ouverture des Jeux jusqu'à la clôture (selon les dates proposées) :
- la température en C°,
 - le nombre de jours avec précipitations,
 - la période la plus favorable à la tenue d'une telle manifestation en 2021.
- (3 points)

Présentation générale du dossier

20 points

- 9** Clarté et précision des informations contenues dans le dossier de candidature. (10 points)
- 10** Respect des obligations formelles et du cadre fixé. (10 points)

Dates proposées

10 points

- 11** Les dates proposées par le CIJF pour cette 9^e édition sont du 23 juillet au 1^{er} août 2021. Ces dates prennent en compte le calendrier international. Confirmez que ces dates vous conviennent. Dans le cas contraire, faites une autre proposition de dates et argumentez votre choix. La durée des compétitions des Jeux de la Francophonie s'étend au maximum sur quinze (15) jours. Dans la détermination de ces dates, la tenue de grands événements sportifs et culturels internationaux tel que les Championnats mondiaux d'athlétisme, devra être prise en compte. Motivez vos choix de dates par rapport à votre calendrier national et par rapport au calendrier international des grands événements sportifs et culturels. (3 points)
- 12** Indiquez si des réunions ou manifestations importantes, culturelles et/ou sportives, nationales ou internationales se dérouleront sur votre territoire entre 2019 et 2022. Si oui, lesquelles ? Dans quelle ville et à quelle date ? (2 points)
- 13** En dehors de la candidature aux IX^{es} Jeux de la Francophonie, précisez si vous êtes officiellement candidat à d'autres types de manifestations importantes culturelles et/ou sportives, nationales ou internationales entre 2019 et 2022. Si oui, lesquelles ? (2 points)
- 14** Fournissez une déclaration émanant des autorités compétentes confirmant qu'aucune manifestation importante, nationale ou internationale, ne se tiendra dans la ville hôte ou dans ses environs pendant les IX^{es} Jeux de la Francophonie ou pendant les dix (10) jours qui les précèdent. (3 points)

Sécurité

50 points

La responsabilité de la sécurité de tous les participants lorsqu'ils se trouveront sur les sites des Jeux ou à bord d'un véhicule des Jeux revient au CNJF et, à ce titre, ce dernier devra se prémunir d'une assurance responsabilité afin de dégager de toutes responsabilités et d'indemniser les autorités de l'État ou gouvernement hôte, la municipalité hôte, les fédérations sportives internationales, les délégations participantes et le CIJF.

- 15** Existe-t-il actuellement des risques émanant de minorités activistes (religieuses, politiques, ethniques, etc.) ou de groupes terroristes dans votre État ou gouvernement, région et ville? Dans le cas de risque éventuel, mentionnez les mesures employées ou prévues pour lutter, à titre préventif, contre les actes terroristes de groupes nationaux ou internationaux. **(15 points)**
-
- 16** Énoncez les mesures prévues pour contrer ou dissuader toute réunion ou manifestation sur les sites des compétitions et concours, ainsi qu'à l'intérieur des lieux d'hébergement pendant les Jeux. **(10 points)**
-
- 17** Analysez les risques prévus durant les Jeux et classez-les par rapport à leur importance et à leur probabilité, en proposant des mesures d'ordre général destinées à y faire face. **(5 points)**
-
- 18** Qui assurera l'autorité de la sécurité durant les Jeux? **(5 points)**
-
- 19** Indiquez le plan général de sécurité prévu sur les différents sites retenus au programme des Jeux, en précisant le degré de coordination et de relations avec le CNJF. À noter que le candidat retenu devra mettre en place un plan opérationnel et fournir des explications concernant la mise en œuvre de son dispositif de sécurité. **(5 points)**
-
- 20** Est-il prévu dans la structure du CNJF un service chargé de la sécurité? Le cas échéant, quelles seraient ses fonctions et ses responsabilités? **(5 points)**
-
- 21** La sécurité englobe les exigences relatives à l'ensemble du dispositif des Jeux. En ce sens chaque site doit être sécurisé de même que chaque événement (par ex. les Cérémonies d'ouverture, de clôture et le Gala des lauréats). Indiquez le plan de sécurité prévu pour chaque événement, en tenant compte du fait que des dignitaires participeront à certains de ces événements. **(5 points)**
-

MOTIVATION, VISION, EXPÉRIENCES ET HÉRITAGE DES JEUX

Valeur numérique totale du thème : **100 points**

Dans ce chapitre, les candidats sont tenus :

- ❖ d'énoncer leurs motivations et leur vision pour l'accueil des Jeux de la Francophonie 2021;
- ❖ d'expliquer comment le concept des Jeux de la Francophonie 2021 s'intègre dans des projets de développement pour la ville hôte en particulier et l'État ou gouvernement en général;
- ❖ de faire état des expériences vécues au plan de l'organisation de grandes manifestations à caractère international;
- ❖ de présenter leur vision quant aux impacts souhaités par l'accueil des Jeux, ainsi que leurs ambitions pour assurer des legs durables pour l'ensemble de la population.

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) :

- ❖ pertinence de la vision et cohérence avec les objectifs des Jeux de la Francophonie et ceux de l'OIF;
- ❖ expérience d'accueil d'événements comparables en termes d'ampleur aux niveaux de la participation et de la programmation;
- ❖ intérêt et engagement de la population locale envers les legs prévus et leur probabilité d'occurrence.

Motivations et visions pour l'accueil des IX^{es} Jeux de la Francophonie

25 points

- 1 Le candidat doit préciser les principales raisons qui le motivent à accueillir les IX^{es} Jeux de la Francophonie en mettant en exergue comment son organisation s'inscrit dans une démarche de respect des droits de l'Homme, de développement durable et de legs pour la population, notamment en termes d'amélioration de sites et d'infrastructures, de renforcement des politiques sportives, culturelles et jeunesse, d'acquisition de connaissance et de compétences, de retombées économiques et sociales, etc. **(10 points)**

- 2 Le candidat doit décrire sa vision des Jeux de la Francophonie 2021 en corrélation avec les objectifs statutaires des Jeux et ceux de l'OIF (montrez en quoi les Jeux de la Francophonie sont un instrument pertinent de la mise en œuvre de la mission de l'OIF pour la Communauté en général et pour l'État ou gouvernement hôte en particulier). **(10 points)**

- 3 Expliquez comment cette vision des Jeux 2021 contribuera à la promotion des valeurs de la Francophonie et à la pérennité des Jeux de la Francophonie pour la Francophonie en général et pour l'État ou gouvernement hôte en particulier. **(5 points)**

Expériences organisationnelles d'événements internationaux et héritage des Jeux

50 points

- 4** Le candidat doit décrire ses expériences organisationnelles de manifestations sportives, de grands rassemblements jeunesse ou culturels internationaux. Fournissez la liste des manifestations de niveau international organisées sur votre territoire durant les dix dernières années (entre 2008 et 2018). **(15 points)**
-
- 5** Le candidat doit énoncer ses expériences antérieures en matière d'accréditation de participants, à travers l'utilisation d'un système de gestion informatique, dans le cadre d'événements d'envergure organisés sur son territoire. **(5 points)**
-
- 6** Le candidat doit décrire ses expériences de mobilisation sociale pour faire adhérer les populations aux événements d'envergure internationale antérieurement organisés. **(15 points)**
-
- 7** Décrivez le processus d'engagement adopté pour susciter l'intérêt et le soutien de la population locale envers l'accueil potentiel des IX^{es} Jeux de la Francophonie. **(15 points)**
-

Vision « Après-Jeux » et gestion des legs

25 points

- 8** Le candidat doit affirmer son engagement à développer une vision quant aux impacts souhaités par l'accueil des Jeux, ainsi que ses ambitions pour assurer des legs durables pour l'ensemble de la population et pour marquer sa détermination à inscrire désormais les Jeux de la Francophonie dans une démarche conceptuelle de Jeux utiles et durables. **(10 points)**
-
- 9** Le candidat doit présenter les principaux axes de cette vision « d'Après Jeux de la Francophonie 2021 » envers laquelle il s'engage, en expliquant ses ambitions pour assurer des legs durables pour l'ensemble de la population. **(5 points)**
-
- 10** Décrivez comment les importants investissements consentis pour accueillir les Jeux généreront des legs durables, notamment en termes d'expertises, d'infrastructures et d'équipements. Explicitiez dans quel(s) secteur(s) de l'organisation ces legs seront particulièrement importants. **(5 points)**
-
- 11** Le candidat doit donner des indications sur les dispositions, notamment méthodologiques, par lesquelles il compte initier la mesure des impacts des Jeux au niveau économique, social et médiatique. **(5 points)**
-

MOBILISATION PUBLIQUE ET PRIVÉE, DES MOUVEMENTS SPORTIF, CULTUREL ET JEUNESSE

Valeur numérique totale du thème : **100 points**

Ce chapitre permet de démontrer le degré de soutien apporté par les collectivités et le mouvement associatif, c'est-à-dire, la population, les mouvements sportif, culturel et jeunesse au projet d'accueil des Jeux. Il a aussi pour objet d'exposer dans les grandes lignes les mesures de sécurité envisagées pour l'accueil des Jeux, les formalités d'entrée sur le territoire et de décrire le contexte juridique. Le soutien des autorités gouvernementales, particulièrement sur le plan financier et le fonctionnement de l'éventuel Comité national d'organisation (CNJF) des IX^{es} Jeux de la Francophonie sont fournis au thème 8 - Budget et financement.

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) :

- ❖ niveau d'appui des collectivités et des mouvements associatifs;
- ❖ niveau d'appui gouvernemental (particulièrement le financement et la sécurité);
- ❖ capacité à mettre sur pied un comité organisateur rapidement, formé de ressources humaines compétentes et en nombre adéquat pour gérer l'ensemble des activités liées à l'accueil des Jeux;
- ❖ climat sécuritaire général;
- ❖ capacité à mobiliser les autorités compétentes pour assurer la sécurité sur les sites des Jeux;
- ❖ flexibilité des procédures d'entrée dans l'État ou gouvernement hôte.

Soutien des associations culturelles et sportives

70 points

- | | | |
|----------|--|--------------------|
| 1 | Veuillez décrire le degré de soutien apporté par la collectivité, les mouvements sportif, culturel et jeunesse à l'accueil des IX ^{es} Jeux de la Francophonie. | (15 points) |
| 2 | Des groupes d'individus ou des organisations ont-ils manifesté leur désaccord quant à l'organisation des IX ^{es} Jeux sur votre territoire ? | (10 points) |
| 3 | Décrivez comment vous comptez impliquer les mouvements sportif, culturel et jeunesse dans l'organisation des IX ^{es} Jeux. | (15 points) |
| 4 | Montrer comment vous comptez mobiliser la population dans le but de pourvoir des postes de bénévoles. | (10 points) |
| 5 | Précisez, pour tous les sports retenus dans le cadre des IX ^{es} Jeux, la situation des fédérations sportives nationales du point de vue : <ul style="list-style-type: none"> – de leur affiliation aux organismes continentaux et internationaux, – du nombre de cadres techniques (entraîneurs, arbitres...), – du nombre de licenciés hommes et femmes, – de leurs participations récentes aux compétitions régionales, continentales, internationales et du point de vue des résultats obtenus. | (10 points) |
| 6 | De même précisez pour les disciplines culturelles retenues, l'état actuel des structures culturelles dans le pays. | (10 points) |

Immigration et formalités douanières

20 points

- 7** Quelle est la réglementation en vigueur concernant l'immigration et les visas d'entrée dans votre État ou gouvernement? Fournissez l'engagement, de la part des autorités compétentes, que les procédures de douanes et d'immigration, de récupération des bagages, du matériel et des équipements seront simplifiées au maximum, dans le respect des lois et règlements en vigueur. **(5 points)**
-
- 8** Donnez des détails précis sur les règles sanitaires et de vaccination en vigueur. **(5 points)**
-
- 9** Fournissez, de la part des autorités compétentes, les garanties concernant l'importation exempte de droits de douane, l'utilisation et l'exportation des marchandises et œuvres d'art nécessaires au CIJF, aux délégations, aux médias, aux partenaires commerciaux et fournisseurs pour remplir leurs obligations liées à la célébration des Jeux. **(5 points)**
-
- 10** Spécifiez, s'il y a lieu, tous règlements relatifs aux produits spéciaux et équipements spécifiques nécessaires au déroulement des Jeux: équipements photographiques et audiovisuels, matériels et produits médicaux, matériel informatique, denrées alimentaires, etc. **(5 points)**
-

Contexte juridique

10 points

- 11** Décrivez l'entité juridique (Comité national d'organisation des Jeux de la Francophonie) responsable de l'organisation des Jeux dans l'hypothèse où votre candidature serait retenue. **(5 points)**
-
- 12** Décrivez les mesures juridiques en vigueur pour la protection des symboles de l'OIF, des logos et marques liés aux Jeux. **(2 points)**
-
- 13** Décrivez les mesures juridiques en vigueur qui permettront de prévenir la mercatique pirate et d'empêcher des tiers de faire une concurrence déloyale aux partenaires commerciaux officiels des Jeux. Quelles garanties peuvent être fournies concernant la protection de l'exclusivité des partenaires commerciaux des Jeux afférente à la publicité sur les affiches, aux activités de promotion dans la rue et à la publicité dans le ou les aéroports qui desservent la ville? **(3 points)**
-

PROGRAMMATION

Valeur numérique totale du thème : **50 points**

Ce chapitre a donc pour objet de présenter un projet de programme des compétitions sportives, des concours culturels, ainsi que des disciplines prévues en démonstration/animation selon les choix de l'État ou gouvernement candidat sur la base de disciplines préalablement retenues par le CIJF telles qu'énumérées ci-après.

L'État ou gouvernement candidat devra proposer une programmation générale en veillant à respecter un équilibre en termes de nombre de disciplines sportives et de disciplines culturelles.

En référence à l'article 6 des Statuts du CIJF et Règles des Jeux de la Francophonie relatif au Programme :

Le programme, comprenant des compétitions sportives et des concours culturels, précisés à l'article 6.2, est établi par le CIJF. Sa dimension doit permettre à tout État ou gouvernement membre de l'OIF d'organiser les Jeux.

En matière sportive, les compétitions sont placées sous le contrôle technique des fédérations internationales concernées.

Concernant les concours culturels, l'organisation des concours est régie par le CIJF, en liaison avec la direction concernée de l'OIF.

Le CIJF soumet le programme au moment de la transmission du dossier de candidature à remplir par les États et gouvernements qui désirent organiser l'édition suivante des Jeux. Ce programme comporte :

- ❖ au minimum six (6) et au maximum dix (10) sports, en exigeant la parité entre les épreuves féminines et masculines et en recherchant l'équilibre entre les épreuves individuelles et collectives. Ces sports sont par exemple : l'athlétisme, le judo, le football, le basket-ball, le tennis de table, etc.
- ❖ au minimum six (6) et au maximum treize (13) disciplines culturelles relevant de l'écrit, de l'image, des arts plastiques et du spectacle vivant ainsi que des arts numériques. Ces disciplines sont par exemple : la chanson, le conte, la danse de création, la littérature, la peinture, la sculpture, la photographie, la création numérique, etc.
- ❖ les épreuves peuvent comprendre une épreuve handisport, une épreuve de démonstration sportive choisie par l'État ou gouvernement hôte (CNJF), une épreuve d'animation sportive choisie ou pré-sélectionnée par le CIJF, une épreuve de démonstration culturelle choisie par l'État ou gouvernement hôte (CNJF) et une épreuve d'animation choisie ou pré-sélectionnée par le CIJF.

À l'exception des disciplines en démonstration qui font partie de l'entente entre l'État ou gouvernement hôte des Jeux et le CIJF, le programme définitif est arrêté par le Conseil d'orientation du CIJF, sur proposition du Directeur du CIJF, avant le lancement de l'appel à candidature à l'organisation d'une édition des Jeux.

Le programme peut, à titre exceptionnel, être modifié sous réserve tant que les modifications n'entraînent aucune incidences financières significatives pour le CNJF ; il est alors corrigé dans le cahier des charges et approuvé par le CPF en même temps que celui-ci.

Disciplines sportives

5 points

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif):

- ✦ choix des disciplines retenues;
- ✦ nombre de disciplines retenues;
- ✦ arguments avancés.

À noter que le comité organisateur (CNJF) devra :

- ✦ préparer et distribuer, selon la réglementation du CIJF, un manuel technique pour chacune des épreuves sportives et culturelles;
- ✦ préparer un catalogue des athlètes et artistes participants;
- ✦ identifier des arbitres nationaux qualifiés pour les disciplines sportives.

Ci-dessous la programmation officielle des IX^{es} Jeux de la Francophonie 2021. Choisissez une discipline en démonstration facultative et une discipline en animation obligatoire.

Athlétisme (H/F, 18-23 ans)

Oui Non

Si non, argumentez votre choix : _____

Basket-ball (F, 18-23 ans)

Oui Non

Si non, argumentez votre choix : _____

Football (H, moins de 20 ans)

Oui Non

Si non, argumentez votre choix : _____

Judo (H/F, 18-23 ans)

Oui Non

Si non, argumentez votre choix : _____

Tennis de table (H/F, 18-23 ans)

Oui Non

Si non, argumentez votre choix : _____

Lutte libre/lutte africaine (H/F, 18-23 ans)

Oui Non

Si non, argumentez votre choix : _____



Athlétisme handisport (H/F, 18-23 ans) Oui Non

Si non, argumentez votre choix: _____

Un sport en animation (H/F, 18-23 ans) (discipline obligatoire)

Discipline sélectionnée:

Argumentez votre choix: _____

Choix, à présenter dans le dossier de candidature, d'une discipline en animation parmi les disciplines pré-sélectionnées par le Comité international des Jeux de la Francophonie, à savoir : badminton, tennis, cyclisme sur route, escrime, tir à l'arc, rugby à 7, taekwondo, football féminin, basket-ball masculin et féminin (3x3), futsal, pétanque.

Un sport en démonstration (H/F, 18-23 ans) (discipline facultative)

Discipline proposée:

Argumentez votre choix: _____

Choix de la discipline en démonstration par l'État ou gouvernement hôte. L'État ou gouvernement candidat pourrait être libre de présenter ou non une discipline en démonstration dans son dossier de candidature. La discipline en démonstration se voulant être une activité propre à l'État ou gouvernement (« activité locale ») dans le but de la faire découvrir au grand public des Jeux de la Francophonie.

Disciplines culturelles

5 points**Chanson (H/F, 18-35 ans)** Oui Non

Si non, argumentez votre choix: _____

Contes et conteurs (H/F, 18-35 ans) Oui Non

Si non, argumentez votre choix: _____

Littérature (nouvelle) (H/F, 18-35 ans) Oui Non

Si non, argumentez votre choix: _____

Danse de création (H/F, 18-35 ans) Oui Non

Si non, argumentez votre choix: _____

Arts de la rue [hip-hop (danse), marionnettes géantes et jonglerie avec ballon (freestyle ball)] (H/F, 18-35 ans) Oui Non

Si non, argumentez votre choix: _____



Arts visuels (peinture et sculpture/installation) (H/F, 18-35 ans) Oui Non

Si non, argumentez votre choix : _____

Photographie (H/F, 18-35 ans) Oui Non

Si non, argumentez votre choix : _____

Jonglerie circassienne (H/F, 18-35 ans) Oui Non

Si non, argumentez votre choix : _____

Création numérique (H/F, 18-35 ans) Oui Non

Si non, argumentez votre choix : _____

Une discipline en animation (H/F, 18-35 ans) (discipline obligatoire)

Discipline sélectionnée :

Argumentez votre choix : _____

Choix à présenter dans le dossier de candidature, d'une discipline en animation parmi les disciplines pré-sélectionnées par le Comité international des Jeux de la Francophonie, à savoir : slam, théâtre, art oratoire/éloquence, poésie, improvisation, mode/prestation de mode, arts culinaires.

Une discipline en démonstration (H/F, 18-35 ans) (discipline facultative)

Discipline proposée :

Argumentez votre choix : _____

Choix de la discipline en démonstration par l'État ou gouvernement hôte. L'État ou gouvernement candidat pourrait être libre de présenter ou non une discipline en démonstration dans son dossier de candidature. La discipline en démonstration se voulant être une activité propre à l'État ou gouvernement (« activité locale ») dans le but de la faire découvrir au grand public des Jeux de la Francophonie.

Activité en animation périphérique

15 points

1. Quel programme d'activités d'animation périphérique envisagez-vous d'organiser au Village des Jeux, au Village des partenaires et dans la ville pour promouvoir les valeurs de la Francophonie ?

Ateliers pour les artistes

10 points

2. Des ateliers pour les artistes doivent être organisés par le CNJF en lien avec le CIJF pour les disciplines culturelles. Décrivez comment vous prévoyez organiser ces ateliers.

Cérémonies

15 points

La programmation officielle des Jeux doit comprendre une cérémonie d'ouverture, un gala des Lauréats, une cérémonie de clôture ainsi que des ateliers pour les artistes.

3. Décrivez votre vision de cette programmation offerte en marge des Jeux en tenant compte des sous-éléments suivants :
 - ✦ Cérémonie d'ouverture
 - Programmation (spectacle)
 - Défilé des délégations
 - Sièges VIP et encadrement des dignitaires
 - Logistique et technique
 - ✦ Gala des Lauréats
 - Programmation (spectacle + présentation des lauréats)
 - Accueil des dignitaires
 - Logistique et technique
 - ✦ Cérémonie de clôture
 - Programmation (spectacle)
 - Défilé des délégations
 - Sièges VIP et encadrement des dignitaires
 - Logistique et technique
4. Décrivez comment cette vision contribuera à la promotion des valeurs de la Francophonie, à la célébration et à la reconnaissance des jeunes athlètes et artistes participants et créera un espace pour favoriser les échanges et le rapprochement entre les cultures.

INFRASTRUCTURES ET SITES, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Valeur numérique totale du thème : **250 points**

Les sites sont un facteur essentiel du succès des Jeux de la Francophonie, tant du point de vue opérationnel que financier. Leur choix doit soutenir le concept de développement durable et répondre à un besoin de la population.

Ce chapitre a donc pour objet de donner un aperçu de l'état actuel des infrastructures et des sites existants, ainsi que l'état d'engagements financiers des travaux de rénovation, le cas échéant. Il a aussi pour but de donner un aperçu de la capacité d'accueil des États et gouvernements candidats, d'offrir l'occasion de décrire leur vision du Village des Jeux et l'emplacement des sites d'hébergement par rapport aux différents sites de compétitions et de concours proposés.

Infrastructures sportives et culturelles

75 points

Les exigences relatives aux infrastructures sportives englobent une multitude d'éléments, en commençant par les exigences concernant les terrains de jeu, comme les dimensions minimales ou maximales de la surface de jeu ou la largeur des lignes d'un terrain. Elles font aussi allusion aux installations dites auxiliaires, comme le nombre de vestiaires, l'accès ou la proximité d'un stationnement. Finalement, elles peuvent se rapporter au nombre de couloirs, de terrains ou de surfaces de jeu requis pour une épreuve donnée.

Les infrastructures sportives de compétition et d'entraînement devront respecter les normes des fédérations sportives internationales.

Dans le cas des infrastructures culturelles, les exigences sont semblables à celles énumérées pour les infrastructures sportives, mais concernent plutôt les dimensions des aires de performance, des salles d'exposition et des locaux d'ateliers y compris les loges. Elles peuvent également se rapporter aux services fournis par exemple en termes d'alimentation électrique, en eau, en accès wifi adaptés, le cas échéant. Les infrastructures culturelles de concours et de répétition devront respecter les normes habituellement pratiquées au niveau international et selon les exigences des experts culturels du CIJF.

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif):

- ✦ capacité d'accueil des infrastructures et accessibilité pour les participants et le public;
- ✦ conformité des sites aux normes en vigueur dans chacune des disciplines;
- ✦ états des infrastructures, mises à niveau et ressources nécessaires;
- ✦ l'affectation prévue pour les constructions nouvelles après les Jeux.

Relevé des infrastructures nécessaires à l'organisation des Jeux de la Francophonie 2021

Compétitions sportives

Tous les sites doivent disposer de l'équipement nécessaire pour accueillir l'activité sportive prévue en ce lieu. À ce sujet, des fiches techniques renseignant sur l'équipement technique et matériel sportif disponible ou prévu sont à joindre pour chaque salle.

En outre, chaque lieu est censé disposer d'installations adaptées pour effectuer des contrôles anti-dopage, ainsi que d'installations permettant le dépôt temporaire et sécurisé de l'équipement sportif des compétiteurs ainsi que leurs affaires personnelles.

Athlétisme (H/F, 18-23 ans)

Un stade comprenant :

- ❖ Revêtement synthétique conforme aux normes de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) :
 - une piste de 400 mètres à 8 couloirs,
 - des aires de sauts et de lancers.
- ❖ Tout le matériel nécessaire à la compétition, aux normes de l'IAAF.
- ❖ Une zone d'échauffement, dont le revêtement est identique à celui du stade, avec au minimum :
 - une ligne droite de 100 mètres à 4 couloirs,
 - un virage de 4 couloirs,
 - des aires de sauts,
 - des aires de lancers protégées (sécurité).
- ❖ Des installations additionnelles pour l'entraînement

Lutte libre et lutte africaine (H/F, 18-23 ans)

- ❖ Une aire de compétition, en plein air ou couverte selon les conditions climatiques locales, conforme aux normes de la United World Wrestling (UWW) avec une zone d'échauffement.
- ❖ Des salles d'entraînement.

Basket-ball (F, 18-23 ans)

- ❖ Deux salles de compétition conformes aux normes de la Fédération internationale de basket-ball (FIBA) avec terrain d'échauffement proche.
- ❖ Au minimum deux terrains d'entraînement.

Football (H, moins de 20 ans)

- ❖ Deux à quatre terrains en gazon naturel ou synthétique agréés par la Fédération internationale de football (FIFA), avec ou sans éclairage.
- ❖ Au minimum deux à quatre terrains d'entraînement.

Judo (H/F, 18-23 ans)

- ❖ Un hall de compétition avec deux tapis de compétition conformes aux normes de la Fédération internationale de judo (FIJ) et une zone d'échauffement.
- ❖ Des salles d'entraînement équipées de matelas.

Tennis de table (H/F, 18-23 ans)

- ❖ Une salle de compétition et les équipements conformes à la Fédération internationale de tennis de table (FITT) et une zone d'échauffement.
- ❖ Une salle d'entraînement.

Handisport, athlétisme (H/F, 18-23 ans)

(épreuves spécifiques à préciser entre l'État ou le gouvernement hôte, le CIJF et le Comité international paralympique [CIP])

Un sport en animation pré-sélectionné par le CIJF **(H/F, 18-23 ans)****Un sport en démonstration** proposé par l'État ou gouvernement candidat **(H/F, 18-23 ans)****Pour l'entraînement des athlètes**

- ❖ Deux salles proches des installations d'athlétisme et de judo, munies du matériel et de l'équipement nécessaires à l'entraînement des athlètes.

Concours culturels

Tous les sites doivent disposer de l'équipement nécessaire pour accueillir l'activité prévue en ce lieu. À ce sujet, des fiches techniques renseignant sur l'équipement technique et acoustique disponible ou prévu sont à joindre pour chaque salle.

Chanson (H/F, 18-35 ans)

- ✦ Une scène de 180 à 200 m² équipée conformément aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline : sonorisation, instruments de base, éclairages, un équipement et personnel technique de régie.

Contes et conteurs (H/F, 18-35 ans)

- ✦ Une scène de théâtre ou scène en extérieur de 60 à 80 m², un équipement technique de régie (son et lumière), conformes aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline.

Littérature (nouvelle) (H/F, 18-35 ans)

- ✦ Une scène de théâtre ou scène en extérieur de 40 à 50 m², un équipement technique de régie (son et lumière), conformes aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline.

Danse de création (H/F, 18-35 ans)

- ✦ Une scène de 180 à 200 m², plancher en bois sur lambourde, sonorisation et lumières, coulisses, dégagements, loges ou espaces pouvant accueillir un minimum de 50 artistes en même temps et conforme aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline.

Arts de la rue [hip-hop (danse), marionnettes géantes et jonglerie (freestyle ball)] (H/F, 18-35 ans)

- ✦ Une place de quartier de 120 à 140 m², où les artistes peuvent déambuler s'ils le souhaitent, équipée conformément aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline : plancher, sonorisation, matériel platines DJ, éclairages, un équipement et personnel technique de régie, coulisses, loges, etc.

Arts visuels (peinture et sculpture/installation) (H/F, 18-35 ans)

Conformément aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline :

- ✦ Salles d'exposition adaptées d'au moins 200 m² au total et stèles pour les sculptures de petite dimension.
- ✦ Ateliers : espaces en intérieur ou extérieur, accessibles au public, permettant la création et les échanges, pourvus de matériel et d'outillage pour les peintres et les sculpteurs (soudure, menuiserie).
- ✦ Mise à disposition des artistes de l'équipement et des matériaux nécessaires et en quantité suffisante pour leur permettre de travailler en toute sérénité.

Photographie (H/F, 18-35 ans)

Conformément aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline :

- ✦ Salles d'exposition adaptées d'au moins 50 m² pour les accrochages de photographies argentiques et les projections de photographies numériques.
- ✦ Laboratoire argentique et consommables ; laboratoire numérique et consommables.
- ✦ Un dispositif informatique de traitement de photographies numériques.
- ✦ Un système de projection de photographies numériques haute qualité.
- ✦ Ateliers : espaces en intérieur ou extérieur, accessibles au public, permettant la création et les échanges.

À noter que pour les concours culturels d'arts plastiques et visuels, ainsi que de photographie, la nomination d'un curateur pour développer un concept général de l'exposition et pour assurer un certain professionnalisme lors du montage des œuvres constituerait un avantage.

Jonglerie circassienne (H/F, 18-35 ans)

- ✦ Idem Arts de la rue.

Création numérique (H/F, 18-35 ans)

Un espace ou une salle aménagée d'au moins 50 m² comprenant un grand écran, un rétroprojecteur, une connexion internet stable et adaptée et du matériel de sonorisation professionnel. Des adaptations technologiques qui vont avec le progrès des TIC sont à prévoir.

Une discipline en animation pré-sélectionnée par le CIJF (H/F, 18-35 ans)

Un discipline en démonstration proposée par l'État ou gouvernement candidat (H/F, 18-35 ans)

Pour les répétitions personnelles des artistes de la scène

Salles adaptées, en quantité suffisante (au moins une par discipline) et conformes aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour chaque discipline, pour permettre à chaque groupe ou soliste un temps de répétition quotidien jusqu'au jour de leur concours.

Description des infrastructures

1. Veuillez fournir une description détaillée des infrastructures disponibles, susceptibles d'accueillir les épreuves sportives et les concours culturels des IX^{es} Jeux, au moyen des tableaux 5.1 à 5.8 ci-après réunis. Cette description prendra également en compte les conditions recensées dans le Relevé des infrastructures nécessaires à l'accueil des Jeux de la Francophonie exposé à la page XX du présent sous-thème et comprendra la configuration et les dimensions des aires :

- ✦ de compétition et d'entraînement,
- ✦ des scènes et des salles de concours, de répétition et d'atelier (près des salles de répétitions),
- ✦ des salles destinées à accueillir des cérémonies officielles et d'autres événements éventuels;
- ✦ d'accès et d'accueil :
 - des participants (incluant les participants à mobilité réduite);
 - du public;
 - des partenaires et invités de marque, arbitres et membres des jurys;
 - des médias;
 - accueil éventuel des personnalités officielles.

(40 points)

2. Présentez l'état actuel des sites et, le cas échéant, à l'aide des tableaux 5.1 à 5.3, dans la colonne « observations » les travaux de rénovation ou de construction nouvelle nécessaires.

Dans le cas de constructions nouvelles, indiquez le calendrier des travaux (début et fin).

(35 points)

NB: tenir compte du projet de programme selon les choix des disciplines sportives et culturelles tel qu'abordé au niveau du thème 4 pour apporter vos éléments de réponse et compléter les tableaux ci-après.

Disciplines	Nom des sites de compétitions sportives	Capacité d'accueil	Propriétaire (secteur public ou privé)	Date de construction ou de la modernisation		Observations Structure existante : 1-2* Structure inexistante : 3-4-5**
				Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	
Athlétisme (H/F)						
Lutte libre / lutte africaine (H/F)						
Basket-ball (F)						
Football (H)						
Judo (H/F)						
Tennis de table (H/F)						
Handisport, athlétisme (H/F)						
Sport en animation (H/F)						
Sport de démonstration (H/F)						
Salles d'entraînement						

Tableau 5.1 – Sites proposés pour l'accueil des compétitions sportives.

* Structure existante : 1. ne nécessitant pas de travaux d'amélioration, 2. nécessitant des travaux d'amélioration

** Structure inexistante : 3. construction supplémentaire prévue, 4. coûts des travaux, 5. répartition des sources de financement (public, privé ou mixte)

Les sites destinés à accueillir des compétitions sportives doivent être conformes aux obligations des fédérations sportives internationales, qui devront également les homologuer.

Lorsque des travaux de rénovation ou de construction sont nécessaires, un calendrier de construction et une estimation du coût des travaux sont à joindre pour chaque site.

Commentaires: _____

Disciplines (entraînement)	Nom des sites prévus pour l'entraînement	Quantité de salles disponibles par site	Propriétaire (secteur public ou privé)	Date de construction ou de la modernisation		Observations Structure existante: 1-2* Structure inexistante: 3-4-5**
				Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	
Athlétisme (H/F)						
Lutte libre / lutte africaine (H/F)						
Basket-ball (F)						
Football (H)						
Judo (H/F)						
Tennis de table (H/F)						
Handisport, athlétisme (H/F)						
Sport en animation (H/F)						
Sport de démonstration (H/F)						
Salles d'entraînement						

Tableau 5.2 – Sites proposés pour l'accueil des entraînements des compétitions sportives.

* Structure existante: 1. ne nécessitant pas de travaux d'amélioration, 2. nécessitant des travaux d'amélioration

** Structure inexistante: 3. construction supplémentaire prévue, 4. coûts des travaux, 5. répartition des sources de financement (public, privé ou mixte)

Afin de garantir le bon déroulement des entraînements, la tenue d'un calendrier de réservation des salles digital et accessible est à recommander.

Commentaires: _____

Disciplines	Nom des sites de concours culturels	Capacité d'accueil	Propriétaire (secteur public ou privé)	Date de construction ou de la modernisation		Observations Structure existante: 1-2* Structure inexistante: 3-4-5**
				Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	
Chanson (H/F)						
Contes et conteurs (H/F)						
Littérature (nouvelle) (H/F)						
Danse de création (H/F)						
Arts de la rue (H/F)						
Arts visuels (H/F) (peinture, sculpture/installation)						
Photographie (H/F)						
Jonglerie circassienne (H/F)						
Création numérique (H/F)						
Discipline en animation (H/F)						
Discipline en démonstration (H/F)						
Salles de répétitions						

Tableau 5.3 – Sites proposés pour l'accueil des concours culturels.

* Structure existante: 1. ne nécessitant pas de travaux d'amélioration, 2. nécessitant des travaux d'amélioration

** Structure inexistante: 3. construction supplémentaire prévue, 4. coûts des travaux, 5. répartition des sources de financement (public, privé ou mixte)

Commentaires: _____

Salles de répétition pour les groupes et soliste Salles d'entraînement Ateliers	Nom/Lieu	Nombre de salles disponibles	Propriétaire (secteur public ou privé)	Date de construction ou de la modernisation		Observations Structure existante: 1-2* Structure inexistante: 3-4-5**
				Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	
Chanson (H/F)						
Contes et conteurs (H/F)						
Littérature (nouvelle) (H/F)						
Danse de création (H/F)						
Arts de la rue (H/F)						
Arts visuels (H/F) (peinture, sculpture/installation)						
Photographie (H/F)						
Jonglerie circassienne (H/F)						
Discipline en animation (H/F)						
Discipline en démonstration (H/F)						
Création numérique (H/F)						

Tableau 5.4 – Sites proposés pour l'accueil des répétitions, de l'entraînement et des ateliers des concours culturels.

* Structure existante: 1. ne nécessitant pas de travaux d'amélioration, 2. nécessitant des travaux d'amélioration

** Structure inexistante: 3. construction supplémentaire prévue, 4. coûts des travaux, 5. répartition des sources de financement (public, privé ou mixte)

Afin de garantir le bon déroulement des répétitions et entraînements des compétiteurs culturels concernés, la tenue d'un calendrier de réservation des salles digital et accessible est à recommander.

Commentaires: _____

Infrastructures pour les cérémonies d'ouverture, de clôture et Gala des lauréats

25 points

Cérémonies officielles	Nom du site	Capacité d'accueil	Propriétaire (secteur public ou privé)	Date de construction ou de la modernisation		Observations Structure existante: 1-2* Structure inexistante: 3-4-5**
				Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	
Cérémonie d'ouverture						
Gala des lauréats						
Lieu pour le vernissage et l'exposition des œuvres des concours Arts visuels						
Lieu pour la remise des médailles des concours culturels						
Cérémonie de clôture						

Tableau 5.6 – Sites proposés pour les cérémonies officielles pendant les Jeux de la Francophonie.

* Structure existante: 1. ne nécessitant pas de travaux d'amélioration, 2. nécessitant des travaux d'amélioration

** Structure inexistante: 3. construction supplémentaire prévue, 4. coûts des travaux, 5. répartition des sources de financement (public, privé ou mixte)

La remise des médailles aux lauréats des concours de littérature, d'arts visuels, ainsi que de photographie peut se faire au même moment et au même endroit.

Commentaires: _____

Activités d'animation périphérique	Nom du site	Capacité d'accueil	Propriétaire (secteur public ou privé)	Date de construction ou de la modernisation		Observations Structure existante : 1-2* Structure inexistante : 3-4-5**
				Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	

Tableau 5.7 – Sites proposés pour les activités d'animation périphérique.

* Structure existante : 1. ne nécessitant pas de travaux d'amélioration, 2. nécessitant des travaux d'amélioration

** Structure inexistante : 3. construction supplémentaire prévue, 4. coûts des travaux, 5. répartition des sources de financement (public, privé ou mixte)

Commentaires : _____

Infrastructures administratives	Nom du site	Capacités	Propriétaire (secteur public ou privé)	Date de construction ou de la modernisation		Observations Structure existante : 1-2* Structure inexistante : 3-4-5**
				Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	
Infrastructures pour les services du CIJF						
Infrastructures du CNJF en relation directe avec des délégations						
Local Internet pour les compétiteurs						
Locaux de loisirs						
Centre de presse						

Tableau 5.8 – Sites proposés pour les infrastructures administratives.

* Structure existante : 1. ne nécessitant pas de travaux d'amélioration, 2. nécessitant des travaux d'amélioration

** Structure inexistante : 3. construction supplémentaire prévue, 4. coûts des travaux, 5. répartition des sources de financement (public, privé ou mixte)

Commentaires : _____

3 Des travaux d'aménagements de sites devront-ils être effectués pour accueillir les participants de la discipline handisport ? Si oui, lesquels ? **(5 points)**

4 Le cas échéant, fournissez une description des infrastructures susceptibles d'accueillir les activités d'animation périphérique envisagées (animation au Village des Jeux, Village des partenaires, etc.). **(5 points)**

5 Indiquez sur un plan l'emplacement des sites de compétition et de concours, du Village des Jeux, du Centre de presse et des principaux hôtels qui seront attribués aux dignitaires et journalistes. **(5 points)**

6 Fournissez les garanties de financement des travaux de rénovation ou de construction de sites. **(10 points)**

Hébergement des participants au Village des Jeux

40 points

Un site d'hébergement unique, dénommé traditionnellement Village des Jeux, accueillant, sécuritaire et offrant une gamme de services, est souhaitable afin de favoriser et de privilégier les échanges entre au moins 3 500 participants et accompagnateurs.

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif):

- ✦ emplacement géographique du Village (avec un accent particulier sur la durée du trajet pour rejoindre les différents sites de compétitions et de concours);
- ✦ capacité d'accueil (nombre de chambres et de personnes par chambre, de salles de bains et de douches par tranche de personnes);
- ✦ conception (confort des chambres, accès et infrastructure adaptés aux handicapés);
- ✦ utilisation post-Jeux, dans le cas de logements inexistantes ou de constructions supplémentaires;
- ✦ le respect de l'environnement;
- ✦ niveau de services:
 - services médicaux;
 - salle de buanderie;
 - entretien des aires communes et des chambres;
 - accès: wifi adapté, téléphonie, services postaux et bancaires;
 - activités récréatives et espaces de repos;
 - centre d'information fournissant les résultats des compétitions et concours, l'horaire des transports en communs, des épreuves et des activités de divertissement inscrites au programme des Jeux, des prospectus touristiques;
 - consigne pour articles personnels;
 - boutiques de souvenirs;
 - distributeurs automatiques;
 - aires d'entreposage pour le matériel des délégations;
 - présence d'interlocuteurs directs pour les responsables des délégations;
 - présence de personnel de sécurité sur le site;
 - signalisation de l'ensemble des infrastructures.

7. Décrivez votre vision proposée du Village des Jeux et présentez une description, à l'aide du tableau 5.9, des caractéristiques de l'hébergement que vous prévoyez de retenir:

- type d'hébergement;
- inventaire des chambres et leur superficie;
- degré de confort (climatisation, installations sanitaires, moustiquaire et wifi);
- chambres supplémentaires pour les traitements kiné et médicaux (confidentialité);
- situation géographique (à l'aide d'un plan de la ville);
- infrastructures existantes ou à construire.

(20 points)

Type de chambres	Nombre de chambres	Superficie	Nombre de lits	Propriétaire (secteur public ou privé)	Date de construction ou de la modernisation		Observations Structure existante : 1-2* Structure inexistante : 3-4-5**
					Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	
Chambres individuelles							
Chambres doubles							
Salle de soins (kiné)							
Autres (précisez)							

Tableau 5.9 – Sites proposés pour l'accueil du Village des Jeux.

* Structure existante : 1. ne nécessitant pas de travaux d'amélioration, 2. nécessitant des travaux d'amélioration

** Structure inexistante : 3. construction supplémentaire prévue, 4. coûts des travaux, 5. répartition des sources de financement (public, privé ou mixte)

Les infrastructures de loisir (discothèque, bar, cantine, etc.) ne doivent pas empêcher le repos des compétiteurs et donc se trouver à proximité directe des dortoirs. À ce sujet, il est demandé au candidat de fournir un plan du village sur lequel l'ensemble des infrastructures sont reprises.

Les hébergements des délégations doivent pouvoir être identifiés et signalés dans le Village des Jeux.

Une fiche renseignant sur la superficie des chambres individuelles ou doubles, ainsi que sur le mobilier et les accessoires fournis, est à établir.

Commentaires: _____

8. Si des infrastructures et des bâtiments existants doivent être utilisés dans le projet de conception du Village des Jeux, veuillez fournir des garanties indiquant :

- la volonté des propriétaires d'autoriser leur utilisation pour la période des Jeux,
- le calendrier et le financement des travaux de rénovation ou d'aménagement, le cas échéant.

(20 points)

Restauration des participants

30 points

La restauration au Village des Jeux devra faire l'objet de soins particuliers pour respecter les habitudes alimentaires de chacun et s'adapter aux horaires des compétitions et des concours, pouvant débuter aussi tôt que 6 h et se terminer aussi tard que 23 h. Le nombre de repas à servir quotidiennement étant évalué dans une fourchette de 9 000 à 12 000, sans compter les dignitaires, officiels et bénévoles. Une attention particulière devra aussi être accordée au milieu et au cadre à mettre en place pour faciliter la convivialité et le brassage des cultures.

Des menus devront être préparés avec des diététiciens qui connaissent les besoins nutritionnels des athlètes et des artistes de certaines disciplines, ainsi que les restrictions particulières de certains participants. L'accès à des paniers repas nutritifs devra également être facilité sur certains sites aux personnes dans l'impossibilité de se rendre au restaurant en raison de l'horaire des compétitions ou des entraînements.

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) :

- ❖ emplacement de la cafétéria et capacité d'accueil : nombre de personnes pouvant être reçues à la fois, nombre de repas servis par jour ;
- ❖ qualité des menus (chaud et froid, apport en protéines, variété de la proposition, rafraîchissements et collations entre les repas) ;
- ❖ approvisionnement en eau potable au Village, sur les sites de compétition et d'entraînement et dans les transports de durée importante ;

- ❖ heures d'ouverture du service de cafétéria et restauration des participants ne pouvant se rendre à la cafétéria en raison de l'horaire des compétitions, des concours, des entraînements ou des pratiques ;
- ❖ plan de préparation des repas et entreposage des aliments ;
- ❖ disponibilité de paniers repas nutritifs, plats végétariens ;
- ❖ affichage des menus.

Des collations sont à prévoir en cas d'arrivée (annoncée) de délégations après les heures d'ouverture de la restauration les jours avant le début officiel des Jeux.

9. Fournissez un aperçu général du plan de restauration qui pourrait être mis en place pour répondre aux exigences des Jeux de la Francophonie, en y précisant notamment le personnel prévu, le nombre de personnes pouvant être accueillies dans l'espace réservé à cette fin, le nombre de repas pouvant être servis par heure et par jour, l'emplacement et le temps de déplacement par rapport aux lieux d'hébergement, des sites de compétition et de concours.

Hébergement des invités et des médias **20 points**

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) :

- ❖ capacité d'accueil (existante ou à construire) ;
- ❖ catégorie d'hébergement prévue pour les très hautes personnalités et les dignitaires, le personnel médical, les juges et arbitres et les représentants des médias ;
- ❖ emplacement géographique ;
- ❖ degré de confort (climatisation, installations sanitaires, téléphonie et internet).

10. Fournissez une déclaration de l'office national ou ministère du tourisme détaillant la capacité hôtelière de la ville d'accueil et le niveau des hôtels classifiés par catégorie, selon le système de classification utilisé dans le pays. **(10 points)**

11. Présentez, à l'aide du tableau 5.10 ci-après, une description de l'hébergement que vous prévoyez de retenir pour toutes les catégories de personnes dont l'accueil doit être mis en place pour l'organisation des Jeux, soit les officiels et dignitaires des délégations (environ 800 personnes), les personnalités (environ 100 personnes), les juges et arbitres (environ 150 personnes), le personnel médical (environ 100 personnes) et les représentants des médias (environ 300 personnes) :
- catégorie d'hébergement ;
 - inventaire des chambres et leur superficie ;
 - plan localisant leur emplacement et la distance par rapport aux différents sites et durées des trajets ;
 - infrastructures existantes ou à construire ;
 - degré de confort (climatisation, installations sanitaires, téléphonie et internet).
- (10 points)**

Catégorie	Nomenclature internationale	Dans la zone où se dérouleront les Jeux		Observations
		Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	
Hôtels 5 étoiles	Confort et équipement de très haut niveau			
Hôtels 4 étoiles	Confort et équipement de haut niveau			
Hôtels 3 étoiles	Confort et équipement de très bon niveau			
Hôtels 2 étoiles	Confort et équipement de bon niveau			
Hôtels 1 étoile	Confort et équipement simple et élémentaire			
Autres (veuillez préciser)				
TOTAL				

Tableau 5.10 – Sites proposés pour l'hébergement des invités et des médias.

Commentaires: _____

Couverture sanitaire et infrastructures médicales

25 points

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif):

- ❖ emplacement géographique de la polyclinique et des hôpitaux assignés aux Jeux;
- ❖ capacité d'accueil et de traitement de la polyclinique et du réseau d'infirmierie sur chacun des sites;
- ❖ capacité d'un traitement d'urgence des compétiteurs au village même, ainsi que sur les sites des compétitions et d'entraînements;
- ❖ existence d'une pharmacie au village;
- ❖ efficacité du transport d'urgence;
- ❖ emplacement géographique des laboratoires de contrôle antidopage;
- ❖ capacité à mettre en place une Commission médicale locale conforme aux trois guides présentés en annexe.

12 Fournissez un aperçu général et opérationnel du système médical actuellement en vigueur dans la ville hôte proposée des Jeux et sa région (services hospitaliers, services d'urgences...). **(4 points)**

13 Décrivez la couverture médicale que vous prévoyez de mettre en place pour les participants aux IX^{es} Jeux. **(4 points)**

14 En cas d'attribution des IX^{es} Jeux, indiquez si des investissements sanitaires seront nécessaires. Si oui, fournissez un engagement, émanant des autorités gouvernementales compétentes, de la faisabilité financière du plan d'aménagement. **(4 points)**

15 Expliquez brièvement si des problèmes épidémiologiques sont survenus au cours des cinq (5) dernières années et le cas échéant, décrivez les moyens dont disposent votre ville, région ou territoire pour enrayer ce risque à l'avenir. **(4 points)**

16 Donnez le détail de toutes les mesures existantes dans la ville des Jeux pour le contrôle de la qualité de l'eau potable. **(3 points)**

17 Identifiez les centres hospitaliers situés dans la ville d'accueil proposée des Jeux. Pour chacun d'entre eux, précisez leur capacité d'accueil (nombre de lits), les départements médicaux existants, leur distance par rapport au Village des Jeux et les différents sites de compétitions et de concours (en kilomètres et en durée de trajet en voiture). **(3 points)**

18 Parmi eux, désignez l'hôpital principal de référence qui sera utilisé pour les Jeux et précisez comment seront intégrés les IX^{es} Jeux de la Francophonie dans les services de premier secours, transports et urgence. **(3 points)**

Lutte contre le dopage

20 points

- 19** Existe-t-il une législation sur le dopage dans votre État ou gouvernement?
Si oui, précisez-en les différents points. **(4 points)**
-
- 20** Votre État ou gouvernement a-t-il ratifié la convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport? **(4 points)**
-
- 21** Existe-t-il une organisation nationale de lutte contre le dopage dans le sport sur votre territoire? **(4 points)**
-
- 22** Existe-t-il un laboratoire de contrôle de dopage accrédité sur votre territoire?
Si non quel serait le plus proche envisagé? **(4 points)**
-
- 23** Comment comptez-vous assurer des conditions de travail sécurisées et libres de toute influence extérieure de l'administration du contrôle anti-dopage (dispositions matérielles et humaines, ligne téléphonique sécurisée, infrastructure du réseau)? **(4 points)**
-

Village des partenaires des Jeux de la Francophonie

15 points

- 24.** Quel emplacement et quelle programmation prévoyez-vous?
Un emplacement pour l'accueil du Village de la Francophonie doit être prévu et un pavillon de la Francophonie sera réservé à l'OIF et à ses opérateurs ainsi qu'aux partenaires des Jeux.

TRANSPORT

Valeur numérique totale du thème : **100 points**

Ce chapitre a pour objet de donner un aperçu de la situation actuelle des services et infrastructures de transport y compris la présence d'un aéroport international et de décrire les moyens prévus pour assurer un transport rapide et efficace réservé aux :

- ✦ délégations ;
- ✦ participants et participants spectateurs ;
- ✦ accompagnateurs, personnel d'encadrement avec leurs équipements et matériels ;
- ✦ très hautes personnalités et les dignitaires ;
- ✦ jurys, officiels et arbitres ;
- ✦ personnel médical ;
- ✦ personnel du CIJF ;
- ✦ personnel du CNJF ;
- ✦ représentants des médias, y compris leurs équipements.

Plan de transport

40 points

- 1 Décrivez le plan de transport envisagé pour faciliter les déplacements à l'occasion des Jeux entre les différents sites retenus au programme et vers le centre-ville : nombre de bus, minibus, voitures et autres véhicules prévus. **(10 points)**

- 2 À l'aide du tableau 6 ci-après, mentionnez les distances en kilomètre et en temps des trajets en bus entre les différents sites. **(10 points)**

- 3 Avez-vous prévu de collaborer avec des entreprises de transport public ou privé ? Si oui, selon quelles modalités ? **(10 points)**

- 4 Quelles seront les autorités (publiques, municipales, privées) appelées à participer au centre de contrôle et de gestion des activités de transport ? **(10 points)**

Transport aéroport et Village

20 points

- 5 Quel est le principal aéroport international que vous envisagez d'utiliser pour les Jeux 2021 ? Quelle est la fréquence des vols internationaux ? **(5 points)**

- 6 Quelle est la localisation de l'aéroport international retenu par rapport aux différents sites prévus pour les Jeux ? **(5 points)**

- 7 Quels sont les États ou gouvernements limitrophes au vôtre qui peuvent être rejoints par des vols de lignes régulières, par le rail ou par la route ? **(5 points)**

- 8 Quel est actuellement l'état des transports publics sur le territoire concerné par les Jeux, relativement à l'équipement et à la fluidité du trafic routier ? Envisagez-vous des difficultés de transport à surmonter durant les Jeux ? Et dans tel cas, quelle(s) solution(s) envisageriez-vous pour y faire face ? **(5 points)**

	Distance en km et temps de trajet en minutes et en bus par sites	Noms des sites	Hébergement des participants				Hébergement des médias		Principaux hôtels	
			Village des Jeux		Autre logement		Km	Min.	Km	Min.
			Km	Min.	Km	Min.				
Sites des compétitions sportives	Athlétisme (H/F)									
	Salles d'entraînement									
	Lutte libre et lutte africaine (H/F)									
	Salles d'entraînement									
	Basket-ball (F)									
	Terrains d'entraînement									
	Football (H)									
	1 ^{er} terrain									
	2 ^e terrain									
	Terrains d'entraînement									
	Judo (H/F)									
	Salles d'entraînement									
	Tennis de table (H/F)									
	1 salle d'entraînement									
	Handisport (H/F)									
	Terrains d'entraînement									
Sport en animation (H/F)										
Terrains d'entraînement										
Sport de démonstration (H/F)										
Terrains d'entraînement										
Sites des concours culturels	Chanson (H/F)									
	Salle de répétition									
	Contes et conteurs (H/F)									
	Salle de répétition									
	Littérature (nouvelle) (H/F)									
	Danse de création (H/F)									
	Salle de répétition									
	Arts de la rue (H/F)									
	Espace de répétition									
	Arts visuels (H/F) (peinture, sculpture/installation)									
	Atelier accessible au public									
	Photographie (H/F)									
	Atelier accessible au public									
	Laboratoires									
	Jonglerie circassienne (H/F)									
	Création numérique (H/F)									
Discipline en animation (H/F)										
Discipline en démonstration (H/F)										

Tableau 6 – Emplacement des principaux sites d'hébergement par rapport aux sites de compétitions sportives et de concours culturels (distance et temps de trajet en 2019); tous les temps de trajet doivent être indiqués en minutes et pour des déplacements en bus.



Transport de groupe entre les sites

20 points

Le système prévu devrait faire en sorte que toute personne impliquée dans une compétition ou un concours arrive au moins quarante-cinq (45) minutes avant le début de la compétition ou du concours et en aucun cas en retard.

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) :

- ✦ capacité et dispositif d'accueil de l'aéroport international le plus proche ;
- ✦ distance (en km et en minutes) entre les sites de compétitions, de concours, d'entraînement, de pratique, d'hébergement et de restauration ;
- ✦ accès gratuit au système de transport collectif de la localité ;
- ✦ flotte de véhicules prévue pour mettre en place :
 - un système de navettes pour le transport rapide des athlètes, artistes, personnel d'encadrement, accompagnateurs ;
 - un système de transport souple et autonome pour les jurys, officiels, organisateurs (CIJF, CNJF, délégués techniques) et arbitres ;
 - un système de transport distinct pour l'accueil et le transport des VIPs ;
 - un système de transport adapté pour les représentants des médias.

9. Décrivez le dispositif opérationnel prévu et les mesures envisagées.

Flotte de véhicules (délégués [VIPs], officiels et jurys)

20 points

Le CNJF doit s'engager à mettre à disposition :

- 2 voitures dédiées avec chauffeur à la disposition de chaque délégation, soit une pour le ministre ou son représentant et une pour le chef de délégation ;
- 1 voiture dédiée avec chauffeur à la disposition de chacun des Présidents ou leurs représentants des fédérations sportives internationales des disciplines sportives inscrites aux Jeux de la Francophonie ;
- 1 voiture dédiée avec chauffeur à la disposition de chacun des délégués techniques des fédérations sportives internationales ;
- 1 voiture dédiée avec chauffeur à la disposition de chacun des Présidents des jurys culturels ;
- 13 voitures dédiées avec chauffeur à la disposition de la direction du CIJF et ses experts ;
- 7 voitures dédiées avec chauffeur à la disposition des personnalités et des invités du CIJF ;
- 3 voitures dédiées avec chauffeur à la disposition du personnel de la commission médicale internationale du CIJF.

10. Décrivez le dispositif opérationnel prévu et les mesures envisagées.

TÉLÉCOMMUNICATIONS ET MÉDIAS

Valeur numérique totale du thème : **100 points**

Ce chapitre a pour objet de donner un aperçu de la situation actuelle des services et infrastructures de télécommunications et de démontrer comment ils seront utilisés pour assurer une connexion efficace entre toutes les opérations des Jeux, y compris le centre de presse, le centre de résultats et les véhicules des Jeux.

Ce chapitre a également pour objet de démontrer la stratégie qui sera mise en place pour la promotion et la diffusion la plus large possible des Jeux.

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) :

- ✦ capacité des infrastructures existantes ou à construire en termes de connexion internet avec et sans fil ;
- ✦ fiabilité du réseau de téléphonie ;
- ✦ emplacement géographique du centre de presse ;
- ✦ capacité d'accueil et niveau de services au centre de presse ;
- ✦ capacité à mobiliser un télédiffuseur pour la couverture nationale et internationale des Jeux.

Capacité technologique numérique (internet, wifi)

40 points

- 1 Décrivez les systèmes de télécommunications existants au niveau national en donnant tous les renseignements techniques nécessaires. **(20 points)**

- 2 Décrivez les systèmes existants nécessaires à la connexion avec les systèmes de télécommunication internationaux, y compris les liaisons satellites. **(10 points)**

- 3 Décrivez et expliquez le plan général pour la mise en place des systèmes de télécommunication internes qu'il est prévu d'utiliser pour les organisateurs dans les zones des Jeux : transmission des données, transmission vocale, système de radiotéléphonie mobile, etc. **(10 points)**

Capacité technologique radiodiffusion en HD (audio et vidéo)

60 points

- 4 Situez sur un plan le centre international médias (CIM) (comprenant le centre de presse principal), ainsi que les centres de presse décentralisés (secondaires) et, si possible, le centre de radiotélévision, par rapport au Village des Jeux, aux sites de compétition et de concours, aux hôtels destinés aux médias. **(10 points)**

- 5 Sachant que le CNJF devra aménager et exploiter un centre international médias (CIM) principal muni de toutes les facilités pour assurer le plus efficacement possible la couverture des Jeux, veuillez décrire les différents centres réservés aux médias (presse, radio, TV) ainsi que les services techniques prévus et les tarifs d'utilisation pour les Jeux. **(10 points)**

- 6 Un signal complet aux normes internationales devra être produit et délivré en direct, sur satellite et/ou fibre, et ce sur tous les continents. À ce titre un RDTH devra être nommé par le CNJF en accord avec le CIJF. Sous l'égide du CIJF et en concertation avec le CNJF, il devra mettre en œuvre tous les moyens techniques et humains nécessaires à la couverture de l'événement en 16-9 et HD ou ultra HD – 4k. Le RDTH aura la charge de produire l'ensemble de la compétition (Phases de Poules, Sélections, Finales, etc.) en résumé, en mono et Multi cameras, s'appuyant sur le cahier des charges production TV (ci-joint en annexe). Les coûts de production et de captation sont à la charge du CNJF de même que les coûts de la remontée satellitaire. **(10 points)**

La couverture médiatique télévisuelle pour le signal international doit inclure les éléments suivants :

- cérémonie d'ouverture (120 mn);
- résumés quotidiens de 5 mn et de 13 mn;
- finales d'athlétisme (100 m et 200 m h/f, 800 m h/f, 1500 m h/f, 5 000 m et 10 000 m h/f, marathon et autres épreuves de saut et de course à préciser ultérieurement), de lutte libre et de lutte africaine, de basket-ball, de football, de judo ainsi que des concours de danse de création, de chanson, de conte et des arts de la rue (épreuve de jonglerie, marionnettes géantes, hip-hop);
- gala des lauréats (52 mn);
- cérémonie de clôture (52 mn);
- résumé synthèse des meilleurs moments (26 mn).

Quel engagement pouvez-vous prendre concernant cette couverture ?

En termes de politique (exemple : lettre d'engagement de principe du ministre de la communication) et technique au niveau des moyens humains, matériels et financiers (exemple : lettre d'engagement du Directeur général de la chaîne de télévision nationale ou autre*).

* À noter que le CNJF doit désigner et formaliser une entente avec un radio télédiffuseur hôte, en accord et signé avec le CIJF.

7. Une déclinaison audio, vidéo sur les réseaux numériques et sociaux devra être délivrée dans le même temps, en Direct, VOD ou autre, et ce avec tous les acteurs (Facebook live, Daily Motion, You Tube, Twitter, etc.) présent sur le marché à ce moment-là.

Quel engagement pouvez-vous prendre concernant cette couverture ?

(10 points)

8. Sachant que le CNJF doit :

- Rédiger et transmettre un guide d'informations générales sur le déroulement des Jeux (programmation, services, horaires, etc.);
- Mettre en place un site internet faisant la promotion et contenant toutes les informations pratiques concernant le déroulement des Jeux;
- Produire, distribuer un journal quotidien des Jeux et le mettre en ligne sur le site internet officiel du CNJF;
- Produire et distribuer un journal trimestriel concernant les Jeux;
- Produire tout le matériel promotionnel (logo, produits dérivés, etc.);
- Produire et diffuser des spots promotionnels (un de trente [30] secondes pour la télévision et un de quinze [15] secondes pour la radio);
- Réaliser un film officiel des Jeux.

Fournir un plan média qui précisera la stratégie de promotion et de communication prévue au plan national.

Sachant que l'international relève du CIJF.

(10 points)

9. Le CNJF doit 1) créer un Centre Technique d'Information sur le site du Village et les sites de compétitions, 2) un bureau d'information afin de faciliter la communication entre les délégations et la direction du CNJF et 3) mettre à disposition des membres du CIJF, des délégués techniques des fédérations sportives internationales, des présidents de jurys et des arbitres internationaux des téléphones portables avec des puces locales.

Quel engagement pouvez-vous prendre concernant ces exigences ?

Conformément à l'annexe 4 du projet Cahier des charges Production TV.

(10 points)

BUDGET ET FINANCEMENT

Valeur numérique totale du thème : **200 points**

Ce chapitre a pour but d'établir la structure du budget opérationnel et d'investissement proposé par les candidats à l'organisation des Jeux 2021 en termes de dépenses et de perspectives de recettes. Le budget doit tenir compte des prises en charge par le CNJF tel que présenté au tableau 7. De plus la gouvernance du CNJF doit être expliquée.

Rappel: prise en charge par le CNJF

Il est de la responsabilité du CNJF de prendre en charge l'hébergement, la restauration et le transport local des personnalités suivantes (150 à 250 personnes estimées).

- ❖ Frais de déplacement locaux (nombre de personnes et de visites à préciser par le CIJF) lors des :
 - Pré-visites des délégations ;
 - Réunion des Présidents des concours culturels et des délégués techniques des fédérations sportives internationales ;
 - Visite de la Commission médicale internationale ;
 - Mission de la Direction du CIJF.

NB: prévoir salles de réunion et pauses café.

- ❖ Représentants officiels de l'OIF (total : x 8)
 - la Secrétaire générale (x 1)
 - l'Administrateur (x 1)
 - le Président de l'OIF (x 1)
 - le Conseiller spécial de la Secrétaire générale (x 1)
 - le Président et le Secrétaire général de la CONFEJES (x 2)
 - le Président du Conseil d'orientation et le Directeur du CIJF (x 2)
- ❖ Les chefs de délégation ou leurs remplaçants (une cinquantaine)
- ❖ Les présidents ou leurs représentants des Fédérations sportives internationales (maximum x 10)
- ❖ Les représentants des opérateurs culturels ou responsables recommandés par le CIJF pour les disciplines culturelles (maximum x 13)
- ❖ Trois (3) membres du CNJF de la prochaine édition des Jeux de la Francophonie (x 3)
- ❖ Les membres du Conseil d'orientation du CIJF (x 17)
- ❖ Les délégués techniques des Fédérations sportives internationales (x 10)
- ❖ Les Présidents de jurys (x 13)
- ❖ Les arbitres internationaux et membres des jurys pour chacune des disciplines (50 à 100)
- ❖ Les partenaires médias internationaux (x 80)
- ❖ Ambassadeurs/parrains des Jeux (x 4)

Durant les Jeux (nombre variable selon les disciplines ; 100 à 200 personnes):

- ❖ Médecins et entraîneurs : hébergement et restauration
- ❖ Arbitres, juges neutres et membres des jurys internationaux : transport international, hébergement, restauration, transport local et indemnités
- ❖ Autres officiels, juges, arbitres identifiés par les États ou gouvernements participants : hébergement, restauration, transport local et indemnités

NB: chiffres à titre indicatif.

Structure du budget

75 points

Quoique les États ou gouvernements disposent d'une marge de manœuvre pour identifier le budget propre à leurs réalités et les recours possibles à des sources de financements additionnels, les postes de dépenses d'organisation compris dans la base budgétaire comprennent les dépenses liées à l'organisation des Jeux telles que :

- cérémonies d'ouverture et de clôture, organisation des compétitions sportives et concours culturels ;
- hébergement et restauration des participants, centre de presse, santé, communication et marketing ;
- direction du CNJF, transport, bénévoles, protocole, accréditation, sécurité et animations périphériques.

Le budget opérationnel exclut les coûts de construction ou de rénovation d'infrastructures ainsi que les coûts de sécurité.

Un budget annexe complémentaire devra également être présenté pour faire apparaître l'ensemble des investissements prévus et des coûts liés à la sécurité.

Les informations détaillées sur la structure du budget, en opérations et en immobilisations, et le financement des Jeux, y compris des objectifs chiffrés en termes de recettes publiques, propres et privées que vous espérez pouvoir générer, ainsi que les fondements sur lesquels vous effectuez ces estimations : aide financière du gouvernement central ou fédéral, des autorités régionales ou provinciales, de la municipalité et soutien du secteur privé.

Le coût prévisionnel des Jeux par participant.

À titre indicatif, voici différents postes budgétaires au titre des dépenses :

Rubrique	Activités et fonctions à remplir
Fonctionnement et coordination CNJF	Conseil d'administration (gouvernance) - Réunions, frais d'accueil, indemnités, etc.
	Programme d'allocation DG (le cas échéant)
	Appui aux partenaires et intervenants
Personnel CNJF	Coûts d'embauche du personnel
	Salaires et charges salariales
	Indemnités
	Programme de transition (de comité de candidature à CNJF)
Relations CIJF	Liaison avec le CIJF
	Paiements contractuels CIJF - CIJF préciser
	Programme de transfert des connaissances - Rencontres à Paris, etc.
	Accueil missions CIJF - Transport, frais d'accueil
Services au personnel de mission	Pré-visites pour le personnel de mission - deux pré-visites avec l'ensemble des missions
	Bureaux pour le personnel de mission - pendant les Jeux
	Véhicules pour le personnel de mission
Services financiers	Logiciel de comptabilité et support
	Planification de la taxation et des audits
	Coûts de liquidation
	Planification et gestion des opérations
Administration	Acquisitions, aménagements, entretien et exploitation du siège social du CNJF
	Archives
	Système de gestion de l'information (acquisition et implémentation)
Gestion juridique et gestion des risques	Frais juridiques externes
	Assurances
Technologie	Système de résultats centralisé (pour mémoire ; à la charge du CIJF)
	Systèmes chronométrage et de pointage (pour mémoire ; à la charge du CIJF)
	Tableaux d'affichage et affichage vidéo
	Systèmes de son

Compétitions sportives et concours culturels	Épreuves tests
	Équipement
	Appui aux officiels techniques et aux jurys - pendant les Jeux
	Prestation des compétitions sportives et des concours culturels
	Matériel de compétitions et de concours culturels
Entraînements et ateliers	Logiciel d'inscription aux compétitions et concours
	Équipement
	Matériel pour les ateliers
Gestion des sites	Animation ateliers - experts, conférenciers, visites, etc.
	Gestion des sites
Installations temporaires (clôtures, pavillons, tentes, etc.)	Mobilier, installations et équipement
	Sites de compétitions et de concours
	Sites hors compétitions et concours (tels que aéroport, entraînement, ateliers)
Signalisation et pavoisement	Conception et gestion
	Orientation
Santé et contrôle anti-dopage	Pavoisement et appareil
	Programme médical sur les sites et fonctionnement de la commission médicale du CNJF
	Services de la polyclinique
Sécurité	Contrôle anti-dopage
	Fonctionnement de la commission de sécurité du CNJF
Transport	Flotte de véhicules - transport souple
	Arrivées et départs - transport entre aéroport et Village
	Exploitation des autocars ou autre - transport de groupe entre les sites (navettes)
	Exploitation des stationnements
Logistique	Distribution du matériel
	Entreposage du matériel
	Réception et envoi des œuvres
Accréditation	Logiciel d'accréditation
	Centre d'accréditation
Hébergement (hors Village)	Planification de l'hébergement hors Village
Village(s) des participants	Fonctionnement du Village – Aménagement des chambres, entretien, salle de réunions techniques et autres, services aux participants, maire(sse), etc.
Restauration	Services de restauration des participants
Bénévoles	Recrutement des bénévoles
	Habillement
	Centre des bénévoles
	Programme de formation et d'orientation des bénévoles
	Programme de reconnaissance des bénévoles
	Appui aux bénévoles - pendant les Jeux
	Base de données des bénévoles et administration de la base de données
Communications et mobilisation	Événements spéciaux
	Signalisation et pavoisement pré-Jeux
	Mobilisation des communautés
	Impression et production
	Rapport final
	Traduction
	Communications visuelles (photo et vidéo)
	Relations médias
	Mascotte
	Centre international médias, centres de presse et appui aux médias

Télécommunications et médias	Besoins en télécommunications - pré-Jeux
	Équipement de bureau - pré-Jeux
	Besoins en télécommunications - pendant les Jeux
	Équipement de bureau - pendant les Jeux
	RTDH - Captation HD (production TV)
	Signal satellitaire (monté du signal et interconnexion entre les sites)
	Site Web et médias sociaux
Protocole et services aux délégués (VIPs)	Programme d'accueil des délégués
	Pré-visite des délégués - une visite
	Fonctionnement de(s) l'hôtel(s) d'accueil
	Programme d'accueil des prochains hôtes des Jeux
	Transport des délégués
	Appui aux délégués
Cérémonies et Village des partenaires	Cérémonie d'ouverture
	Cérémonie de clôture
	Gala des lauréats
	Cérémonies de remise de médailles
	Programme d'animation des sites
	Village des partenaires
Commandites, partenariats et billetterie	Commandites et partenariats
	Billetterie
Legs	Fondation ou autre
Contingences	5 % à 10 %

L'État ou gouvernement hôte candidat doit présenter un budget global comprenant un budget opérationnel (cf. postes budgétaires ci-dessus), un budget d'investissement et un budget sécurité (facultatif). Celui-ci doit être équilibré en dépenses et en recettes. Il doit être également présenté selon une répartition annuelle.

À titre d'information, les postes budgétaires à titre de revenus sont mentionnés dans le tableau 7.

Au moyen de ces rubriques et du tableau 7, présentez le budget global des Jeux, comprenant :

- le budget opérationnel ;
- le budget d'investissement ;
- le budget sécurité (facultatif).

Soutien gouvernemental et engagements financiers

90 points

- 1 Décrire le degré de soutien (politique et financier) apporté par le gouvernement à votre candidature à l'organisation des Jeux de la Francophonie de 2021. **(45 points)**
- 2 Quels engagements financiers ont été obtenus des autorités nationales, régionales et municipales ? Fournissez une lettre d'engagement des autorités gouvernementales concernées par le projet. **(45 points)**

Partenaires des Jeux de la Francophonie

25 points

Présentez une liste des entreprises nationales et leur catégorie de produits susceptibles de devenir partenaires des Jeux, accompagnée de manifestations d'intérêt. Fournir d'éventuelles lettres d'engagements des partenaires (institutionnels, associatifs, médias, financiers).

Gouvernance du CNJF

10 points

Le candidat doit fournir le degré de soutien des autorités gouvernementales de même que fournir une description du CNJF qui devrait comprendre un projet d'organigramme, une liste des personnalités, des organismes publics et privés qui manifestent déjà un intérêt à l'égard de la tenue des Jeux et qui soutiennent votre candidature.

Modèle de budget détaillé à titre indicatif

Revenus	Montant (Euros)	%	Dépenses	Montant (Euros)	%
Subventions : – gouvernement national – gouvernement régional – gouvernement local – contributions volontaires des membres de la Francophonie* Droits d'inscription et de cotisations proportionnelles Partenariats* Dons en biens et services Ventes de billets Autres (précisez)			Fonctionnement : – Coordination CNJF : • administration, salaires, fournitures, etc. – Sites sportifs – Sites culturels – Village des Jeux – Centre de presse – Systèmes d'information (technologie) – Télécommunications et autres – Communications et marketing – Services médicaux – Restauration – Transport – Sécurité – Protocole – Cérémonies : • Ouverture • Clôture • Remise des médailles – Autres programmes d'animation périphérique – Autres (précisez) Biens et équipements – CNJF (ameublement) – Système informatique – Installations sportives – Installations culturelles – Village des Jeux – Soirée de Gala – Centre de presse – Autres (précisez) Autres (précisez)		
	TOTAL			TOTAL	

* Les rubriques budgétaires relatives aux contributions volontaires et aux partenariats sont inscrites à titre indicatif et non en tant qu'engagements.

Tableau 7 – Modèle de budget détaillé à titre indicatif (en Euros).

Indiquez le taux de change de l'Euro par rapport à la monnaie de l'État ou gouvernement utilisé pour la préparation du budget:

1 euro =

ANNEXE 1

LISTE DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS INVITÉS AUX JEUX DE LA FRANCOPHONIE

La présente liste des États et gouvernements invités aux Jeux de la Francophonie est sujette aux décisions des Instances de la Francophonie qui pourront être prises d'ici la tenue des Jeux 2021.

	54 États et gouvernements membres de plein droit	7 États associés	27 États observateurs
1	Albanie		
2	Andorre		
3			Argentine
4	Arménie		
5			Autriche
6	Belgique		
7	Bénin		
8			Bosnie-Herzégovine
9	Bulgarie		
10	Burkina Faso		
11	Burundi		
12	Cabo Verde		
13	Cambodge		
14	Cameroun		
15	Canada		
16	Canada/Nouveau-Brunswick		
17			Canada Ontario
18	Canada/Québec		
19	Centrafrique		
20		Chypre	
21	Comores		
22	Congo		
23	Congo (RD)		
24			Corée du Sud
25			Costa Rica
26	Côte d'Ivoire		
27			Croatie
28	Djibouti		
29			Dominicaine (République)
30	Dominique		
31	Égypte		
32		Émirats arabes unis	
33			Estonie
34	Ex-République yougoslave de Macédoine		
35	France		
36	Gabon		
37			Gambie
38			Géorgie
39		Ghana	
40	Grèce		

41	Guinée		
42	Guinée Bissau		
43	Guinée équatoriale		
44	Haiti		
45			Hongrie
46			Irlande
47		Kosovo	
48	Laos		
49			Lettonie
50	Liban		
51			Lituanie
52			Louisiane
53	Luxembourg		
54	Madagascar		
55	Mali		
56			Malte
57	Maroc		
58	Maurice		
59	Mauritanie		
60			Mexique
61	Moldavie		
62	Monaco		
63			Monténégro
64			Mozambique
65	Niger		
66		France/Nouvelle-Calédonie	
67			Pologne
68		Qatar	
69	Roumanie		
70	Rwanda		
71	Sainte-Lucie		
72	São Tomé et Príncipe		
73	Sénégal		
74		Serbie	
75	Seychelles		
76			Slovaquie
77			Slovénie
78	Suisse		
79	Tchad		
80			Thaïlande
81			Tchèque (République)
82	Togo		
83	Tunisie		
84			Ukraine
85			Uruguay
86	Vanuatu		
87	Vietnam		
88	Wallonie-Bruxelles (Fédération)		



ANNEXE 2

QUELQUES LAURÉATS DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Parmi les participants les plus notoires qui ont représenté leur État ou gouvernement aux Jeux de la Francophonie, notons :

VIII^{es} Jeux de la Francophonie, Côte d'Ivoire/Abidjan 2017

Marie Josée Ta Lou (Côte d'Ivoire)

- Médaille d'or (Athlétisme féminin, Relais 4 x 100 m)
- Médailles d'argent, Championnats du monde d'athlétisme, 100 m et 200 m, 2017
- Prix Mandela de la meilleure sportive africaine en 2017

Fanie Fayar (Congo)

- Médaille d'or (Chanson)
- Participation aux festivals : MASA, Dol'En scène, Jazz fusion, Summer Talent
- Lauréate du prix Découverte, Prix Spécial du Jury aux « Tam-Tam d'or » du Congo

VII^{es} Jeux de la Francophonie, France/Nice 2013

Jean Jean Roosevelt (Haïti)

- Médaille d'or (Chanson)
- Participation aux festivals : Festival international Nuits d'Afrique, Festival Francophonie métissée, MASA, prix TV5 Monde, gagnant de nombreux concours nationaux dont Radio Grand'Anse (1990), Tropical airways (1998), Solèy Sounds System (2005, 2006)

Anne-Sophie Jura (Fédération Wallonie-Bruxelles)

- Médaille d'or (Judo féminin, – 48 kg)
- Médaille d'or aux Championnats d'Europe juniors 2009 (U20), bronze aux Championnats d'Europe espoirs 2014 (U23), or au Championnat de Belgique 2014, 2015, 2017, 2018

VI^{es} Jeux de la Francophonie, Liban/Beyrouth 2009

Kareyce Fotso (Cameroun)

- Médaille d'argent (Chanson)
- Participation aux festivals : Festival international Nuits d'Afrique, Amani Fest, Festival Francophonie métissée
- Visa pour la création de Cultures France, Deuxième prix Découverte Rfi 2009

Mathieu Lippe (Canada Québec)

- Médaille d'or (Contes et conteurs)
- Participation aux festivals : World Culture Festival à Berlin, Les Dimanches du Contes, Les Jours Sont Contés en Estrie, Festival Interculturel du Conte du Québec, Festival du Conte en Uzège, Rumeurs Urbaines à Paris, Festival Voix D'Amérique, Festival du Conte de Baden La Cours des Contes à Genève, Festival du Conte de Varsovie
- Prix : première place du Grand Slam National du Québec (2008), deuxième place à la Coupe du Monde de Poésie (2008), gagnant du Festival de la Chanson de Granby

V^{es} Jeux de la Francophonie, Niger/Niamey 2005

Meité Ben Youssef (Côte d'Ivoire)

- Médaille d'or (athlétisme masculin, 200 m)
- Médaille d'or (athlétisme masculin, 100 m et 200 m) des Vies Jeux (2009)
- Médaille d'or aux Championnats d'Afrique au concours d'athlétisme masculin (2012)

Stéphanie Blanchoud (Fédération Wallonie-Bruxelles)

- Médaille d'or (Chanson)
- Participation aux festivals : au Coup de Cœur Francophone à Montréal, aux Francofolies de Spa, aux Découvertes à Mautauban

IV^{es} Jeux de la Francophonie, Canada/Ottawa 2001

Fred Pellerin (Canada)

- Médaillé de bronze (Contes et conteurs)
- Récipiendaire du billet platine pour son dernier spectacle de conte, *De peigne et de misère*, pour 100 000 billets vendus
- Plus de 2 500 représentations de cinq créations à travers la Francophonie

Nicolas Gill (Canada-Québec)

- Médaillé d'or (Judo)
- Médaillé d'argent (Judo) aux Jeux olympiques de Sydney (2000)
- Médaillé d'or (Judo) aux Jeux du Commonwealth (2002)

Chantal Petitclerc (Canada et Canada-Québec)

- Médaillée d'or (handisport athlétisme, 800 m fauteuil)
- Médaillée d'or (handisport athlétisme, 100 m et 800 m fauteuil) aux Iles Jeux de la Francophonie (1994)
- Athlète sur piste la plus médaillée de l'histoire avec 21 médailles paralympiques, dont 14 médailles d'or, une médaille d'or olympique au 800 m (sport de démonstration), 5 records du monde et 5 records paralympiques

III^{es} Jeux de la Francophonie, Madagascar/Antananarivo 1997

Alexandre Najjar (Liban)

- Médaillé d'argent (Littérature)
- Écrivain de renommée internationale édité chez Plon, Pygmalion, Ballard
- Officier de l'ordre des arts et des lettres (France 2010)

Pierrot Men (Madagascar)

- Médaillé d'or (Photographie)
- Prix UNEP/Canon en 2000

II^{es} Jeux de la Francophonie, France/Paris 1994

David Douillet (France)

- Médaillé d'or (Judo)
- Médaillé d'or (Judo) aux Jeux olympiques d'Atlanta (1996)
- Médaillé d'or (Judo) aux Jeux olympiques de Sydney (2000)

Donovan Bailey (Canada)

- Médaillé d'argent (athlétisme masculin, 100 m)
- Médaillé d'or (100 m) et détenteur du record du monde aux Jeux olympiques d'Atlanta (1996)

Hicham El Guerrouj (Maroc)

- Médaillé de bronze (athlétisme masculin, 1500 m)
- Médaillé d'or (1500 et 5 000 m) aux Jeux olympiques d'Athènes (2004)

I^{er} Jeux de la Francophonie, Maroc/Casablanca 1989

Marie-Josée Pérec (France)

- Médaillée d'or (athlétisme féminin, 200 m)
- Médaillée d'or (athlétisme féminin, 200 et 400 m) aux Iles Jeux de la Francophonie (1994)
- Médaillée d'or (400 m) aux Jeux olympiques de Barcelone (1992) et (200 et 400 m) aux Jeux d'Atlanta (1996)

Natalina Lupino (France)

- Médaillée d'or (Judo féminin, + 72 kg)
- Médaillée de bronze aux Jeux olympiques de 1992
- Médaillée de bronze aux Championnats du monde, Paris 1982

Il est aussi possible de consulter la liste de l'ensemble des lauréats des huit (8) éditions des Jeux de la Francophonie sur le site : <http://www.jeux.francophonie.org>, sous la rubrique « Les Résultats ».

ANNEXE 3

AVANT-PROJET DE CAHIER DES CHARGES DES IX^{es} JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2021 ET SES ANNEXES

Cet avant-projet de cahier des charges est placé en annexe du guide de candidature afin d'apporter à l'État ou gouvernement candidat toutes les informations utiles pour la constitution de son dossier de candidature.

Une fois l'État ou gouvernement hôte désigné, cet avant-projet de cahier des charges sera actualisé par le CIJF et le CNJF et devra être signé par les parties trois mois après sa désignation.

Les échéanciers mentionnés dans cet avant-projet de cahier des charges sont mentionnés à titre d'information et à toutes fins utiles. Ils seront révisés par le CIJF et proposé au CNJF une fois l'État ou gouvernement hôte désigné.

Ce document est disponible sur demande auprès de la direction du CIJF à tout État ou gouvernement candidat membre de plein droit désireux de poser sa candidature à l'organisation des IX^{es} Jeux de 2021.

ANNEXE 4

CAHIER DES CHARGES PRODUCTION TV DES IX^{es} JEUX 2021

Ce projet de cahier des charges de production TV est placé en annexe du guide de candidature afin d'apporter à l'État ou gouvernement candidat toutes les informations utiles pour la constitution de son dossier de candidature notamment en ce qui concerne l'évaluation des moyens de production TV à prévoir et des coûts prévisionnels y afférant.

Une fois l'État ou gouvernement hôte désigné, ce projet de cahier des charges sera actualisé par le CIJF, sur la base des échanges avec le CNJF, puis transmis au CNJF en vue du lancement d'un appel d'offres mené par le CNJF.

Ce document est disponible sur demande auprès de la direction du CIJF à tout État ou gouvernement candidat membre de plein droit désireux de poser sa candidature à l'organisation des IX^{es} Jeux de 2021.

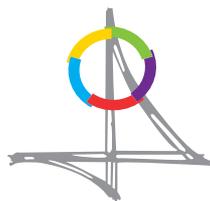
ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

Comité International des Jeux de la Francophonie

19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France)

Téléphone : +33 (0)1 44 37 33 56 - cijf@francophonie.org

www.jeux.francophonie.org



**JEUX DE LA
FRANCOPHONIE**

JEUNESSE, ARTS ET SPORTS